

**DELIBERATION N° 16-I-055 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES
INTERVENTIONS**

TITRE : EPURATION INDUSTRIELLE

VISA :

- Vu la Charte de l'Environnement promulguée par la Loi Constitutionnelle n° 2005-205 du 1er mars 2005,
- Vu le Code de l'Environnement,
- Vu la Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques,
- Vu le Décret n° 2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux Agences de l'Eau,
- Vu le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie applicable au 12 septembre 2014,
- Vu le Xème Programme d'Intervention 2013-2018 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la délibération n° 16-A-024 du Conseil d'Administration du 17 juin 2016 en portant approbation des modalités générales des interventions financières de l'Agence,
- Vu le Xème Programme d'Intervention 2013-2018 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la décision du directeur du 18 octobre 2016 portant sur l'adaptation de programme 16-12 modifiant les montants annuels,
- Vu la délibération n° 16-A-004 du Conseil d'Administration du 26 février 2016 relative à la lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles,
- Vu le rapport présenté au point n 2.1.1 de l'ordre du jour de la Commission Permanente des Interventions du 4 Novembre 2016,

La Commission Permanente des Interventions décide :

ARTICLE 1 -

L'Agence apporte une participation financière pour les opérations reprises en annexe à la présente délibération et selon les modalités qui y sont indiquées. Le montant de l'engagement s'établit à :

14 dossiers d'interventions	
Montant cumulé sous forme de subvention	1 505 068,00 €
Montant cumulé sous forme d'avance convertible en subvention	
Montant cumulé sous forme d'avance remboursable	2 166 616,00 €
Montant total	3 671 684,00 €

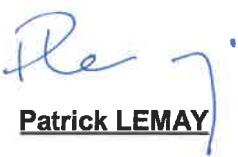
ARTICLE 2 -

Délégation est donnée au Directeur Général pour établir et signer avec chaque maître d'ouvrage la convention ou l'acte d'attribution correspondant, conformément aux dispositions prévues par la délibération fixant les modalités générales d'interventions de l'Agence.

ARTICLE 3 -

Le montant des participations financières est imputé sur la ligne de Programme X132.

**LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION
PERMANENTE DES INTERVENTIONS**


Patrick LEMAY



**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE
L'AGENCE**


Olivier THIBAULT

**ANNEXE A LA DELIBERATION N° 16-I-055 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES
INTERVENTIONS**

Nom du maître d'ouvrage N° de dossier	Objet	Localisation	Opérations		Montant prévisionnel de l'opération (€)			Participation financière (€)	
			HT	Montant total	Montant éligible	Montant finançable	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal
PALEO 99104.00	Gestion des eaux pluviales par la mise en place de techniques alternatives et confinement des eaux accidentellement polluées.	PALÉO - NIÈPPE	HT	414 485	336 251	336 251	S	35	100 645
CENTRE HOSPITALIER AIRE SUR LA LYS 99112.00	Mise en place de techniques alternatives pour la gestion des eaux pluviales d'un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD).	CENTRE HOSPITALIER AIRE SUR LA LYS - AIRE-SUR-LA-LYS	HT	268 195	155 802	155 802	A 1+10	40	115 023
SAVARY 99125.00	Traitemen physico-chimique et biologique des effluents des ateliers de transformation de pommes de terre.	SAVARY - ANGRES	HT	810 000	810 000	810 000	A 1+10	40	62 320
ARDO-VIOLAINES 99256.00	Optimisation du fonctionnement de la station d'épuration existante	ARDO-VIOLAINES - VIOLAINES	HT	1 189 300	1 189 300	1 189 300	S	25	297 325
SOC PROTECTRICE DES ANIMAUX 99262.00	Mise en place d'une micro station d'épuration de 160EH	SOC PROTECTRICE DES ANIMAUX - MARLY	HT	235 000	235 000	70 650	A 1+10	40	475 720
MAC CAIN ALIMENTAIRE 99273.00	Economie d'eau et réduction des volumes à traiter en station d'épuration par le recyclage d'eau de refroidissement.	MAC CAIN ALIMENTAIRE - HARNES	HT	484 000	484 000	484 000	A 1+10	40	193 600
							S	25	121 000

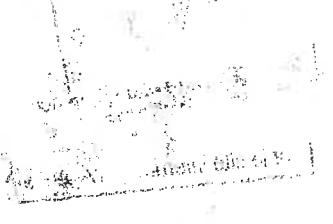
**ANNEXE A LA DELIBERATION N° 16-I-055 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES
INTERVENTIONS**

Nom du maître d'ouvrage	N° de dossier	Opérations			Montant prévisionnel de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	HT ou TTC	Montant total	Montant éligible	Montant finançable	Plafonne*	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal
DESCAMPS LOMBARDO	99299.00	Gestion des eaux pluviales par la mise en place de techniques alternatives et confinement des eaux accidentellement polluées.	DESCAMPS LOMBARDO - SAINT-POL-SUR-TERNOISE	HT 375 057	375 057		231 500	A 1+10	40	75 880	
CRISTAL UNION	99319.00	Extension du réseau d'irrigation afin d'optimiser l'exploitation du périmètre autorisé	CRISTAL UNION - VILLERS-FAUCON	HT 796 000	796 000		573 039	S 10	10	4 180	
NICOLAY FILS	99327.00	Collecte et traitement des eaux de ruissellement issues du parc métalux et VHU - Infiltration des eaux de toiture et parking client.	NICOLAY FILS - LES ATTAQUES	HT 1 647 639	1 230 652		775 185	A 1+10	40	229 215	
RENAULT DOUAI	99336.00	Maintien des ouvrages d'infiltration de 60 000 m ² de parking	RENAULT DOUAI - FLERS-EN-ESCREBIEUX	HT 108 680	108 680		108 680	A 1+10	40	43 472	
ELIVIA NOEUX LES MINES	99350.00	Recyclage après traitement des eaux pluviales de toiture pour le lavage de la bouverie.	ELIVIA NOEUX LES MINES - NOEUX-LES-MINES	HT 172 574	172 574		127 000	S 25	25	27 170	
TIRAK	99358.00	Infiltration des eaux pluviales de toitures et création d'un parking infiltrant.	TIRAK - COMINES	HT 181 350	181 350		110 000	X	A 1+10	40	31 750
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA PORTE DU HAINAUT	99366.00	Travaux d'extension des réseaux d'eaux usées sur la ZAC de Sars et Rosières	ROSLUT SE - SARS-ET-ROSIERES	HT 422 516	422 516		422 516	A 1+10	40	169 006	
								S 25	25	105 629	

**ANNEXE A LA DELIBERATION N° 16-I-055 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES
INTERVENTIONS**

Nom du maître d'ouvrage	N° de dossier	Opérations			Montant prévisionnel de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	HT ou TTC	Montant total	Montant éligible	Montant finançable	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
AIR LIQUIDE FRANCE INDUSTRIE	99368.00	Acquisition et mise en place de matériel de mesure de débit et de prélèvement	AIR LIQUIDE FRANCE INDUSTRIE - DOUAI	HT	226 266	226 266	226 266	S	50	113 133	
		TOTAL			7 331 062,00	6 723 448,00	5 620 189,00			3 671 684,00	

* S : Subvention
A 1+10 : Avance en 10 ans après 1 an de différé
A 1+10 : Avance remb. 10 ans



DR
18095

**DELIBERATION N° 16-I-056 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES
INTERVENTIONS**

TITRE : POLLUTIONS ACCIDENTELLES

VISA :

- Vu la Charte de l'Environnement promulguée par la Loi Constitutionnelle n° 2005-205 du 1er mars 2005,
- Vu le Code de l'Environnement,
- Vu la Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques,
- Vu le Décret n° 2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux Agences de l'Eau,
- Vu le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie applicable au 12 septembre 2014,
- Vu le Xème Programme d'Intervention 2013-2018 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la délibération n° 16-A-024 du Conseil d'Administration du 17 juin 2016 en portant approbation des modalités générales des interventions financières de l'Agence,
- Vu le Xème Programme d'Intervention 2013-2018 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la décision du directeur du 18 octobre 2016 portant sur l'adaptation de programme 16-12 modifiant les montants annuels,
- Vu la délibération n° 16-A-004 du Conseil d'Administration du 26 février 2016 relative à la lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles,
- Vu le rapport présenté au point n 2.1.3 de l'ordre du jour de la Commission Permanente des Interventions du 4 Novembre 2016,

La Commission Permanente des Interventions décide :

ARTICLE 1 -

L'Agence apporte une participation financière pour les opérations reprises en annexe à la présente délibération et selon les modalités qui y sont indiquées. Le montant de l'engagement s'établit à :

2 dossiers d'interventions	
Montant cumulé sous forme de subvention	56 922,00 €
Montant cumulé sous forme d'avance convertible en subvention	
Montant cumulé sous forme d'avance remboursable	161 112,00 €
Montant total	218 034,00 €

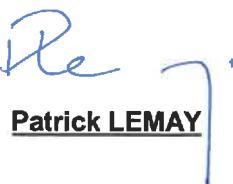
ARTICLE 2 -

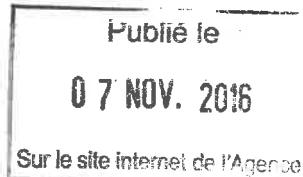
Délégation est donnée au Directeur Général pour établir et signer avec chaque maître d'ouvrage la convention ou l'acte d'attribution correspondant, conformément aux dispositions prévues par la délibération fixant les modalités générales d'interventions de l'Agence.

ARTICLE 3 -

Le montant des participations financières est imputé sur la ligne de Programme X133.

LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION
PERMANENTE DES INTERVENTIONS


Patrick LEMAY



LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE
L'AGENCE


Olivier THIBAULT

**ANNEXE A LA DELIBERATION N° 16-I-056 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES
INTERVENTIONS**

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant prévisionnel de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	HT ou TTC	Montant total	Montant éligible	Montant finançable	Plafond, nature*	Taux du forfait	Montant maximal
99090.00	THOMSEN SA - WORMHOUT	Confinement des pollutions accidentielles.	THOMSEN SA - WORMHOUT	HT	208 555	208 555	208 555	S 10	11 373	
99105.00	GALLOO FRANCE	Confinement des eaux accidentellement polluées.	GALOO FRANCE - ANICHE	HT	155 683	142 731	142 731	A 1+10	50	56 867
		TOTAL			364 238,00	351 286,00	351 286,00			218 034,00

* S : Subvention

A 1+10 : Avance remb. 10 ans

A 1+10 : Avance en 10 ans après 1 an de différé

DELIBERATION N° 16-I-057 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS

**TITRE : EPURATION INDUSTRIELLE
DOSSIER N° 99361 - MONDELEZ FRANCE BISCUITS PRODUCTION SAS**

VISA :

- Vu la Charte de l'Environnement promulguée par la Loi Constitutionnelle n° 2005-205 du 1er mars 2005,
 - Vu le Code de l'Environnement,
 - Vu la Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques,
 - Vu le Décret n° 2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux Agences de l'Eau,
 - Vu le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie applicable au 12 septembre 2014,
 - Vu le Xème Programme d'Intervention 2013-2018 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la délibération n° 16-A-024 du Conseil d'Administration du 17 juin 2016 en portant approbation des modalités générales des interventions financières de l'Agence,
 - Vu le Xème Programme d'Intervention 2013-2018 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la décision du directeur du 18 octobre 2016 portant sur l'adaptation de programme 16-12 modifiant les montants annuels,
 - Vu la délibération n° 16-A-004 du Conseil d'Administration du 26 février 2016 relative à la lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles,
- Vu le rapport présenté au point n 2.1.4 de l'ordre du jour de la Commission Permanente des Interventions du 4 Novembre 2016,

La Commission Permanente des Interventions décide :

ARTICLE 1 -

Sous réserve de la levée de la mise en demeure, l'Agence apporte à Mondelez France Biscuits une participation financière pour les travaux d'amélioration du prétraitement physico-chimique des effluents avant traitement sur la station d'épuration collective sous forme d'une subvention de 25,3 %, d'un montant de 69 676 €.

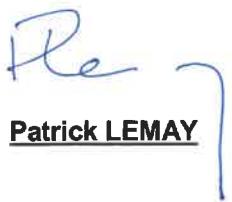
ARTICLE 2 -

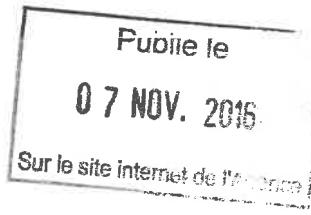
Dès lors que la mise en demeure a été levée, délégation est donnée au Directeur Général pour établir et signer avec le maître d'ouvrage la convention conformément aux dispositions prévues par la délibération fixant les modalités générales d'interventions de l'Agence.

ARTICLE 3 -

Le montant de la participation financière est imputé sur la ligne de Programme X132.

LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION
PERMANENTE DES INTERVENTIONS ,


Patrick LEMAY



LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE
L'AGENCE


Olivier THIBAULT

**ANNEXE A LA DELIBERATION N° 16-I-057 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES
INTERVENTIONS**

Nom du maître d'ouvrage N° de dossier	Objet	Opérations		Montant prévisionnel de l'opération (€)			Participation financière (€)		
		Localisation	HT ou TTC	Montant total	Montant éligible	Montant financier	Nature* Pratonne	Taux ou forfait	Montant maximal Garantie financière
MONDELEZ FRANCE BISCUITS PRODUCTION SAS 99361.00	Amélioration du prétraitement physico-chimique des effluents avant traitement sur la station d'épuration collective.	MONDELEZ FRANCE BISCUITS PRODUCTION SAS - JUSSY	HT	275 400	275 400	275 400	S	25,3	69 676
	TOTAL			275 400,00	275 400,00	275 400,00			69 676,00

* S Subvention

DELIBERATION N° 16-I-058 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS

TITRE : STATIONS D'EPURATION DES COLLECTIVITES

VISA :

- Vu la Charte de l'Environnement promulguée par la Loi Constitutionnelle n° 2005-205 du 1er mars 2005,
- Vu le Code de l'Environnement,
- Vu la Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques,
- Vu le Décret n° 2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux Agences de l'Eau,
- Vu le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie applicable au 12 septembre 2014,
- Vu le Xème Programme d'Intervention 2013-2018 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la délibération n° 16-A-024 du Conseil d'Administration du 17 juin 2016 en portant approbation des modalités générales des interventions financières de l'Agence,
- Vu le Xème Programme d'Intervention 2013-2018 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la décision du directeur du 18 octobre 2016 portant sur l'adaptation de programme 16-12 modifiant les montants annuels,
- Vu la délibération n°15-A-040 du Conseil d'Administration du 16 octobre 2015 relative aux ouvrages d'épuration des collectivités territoriales,
- Vu le rapport présenté au point n 3.2.1 de l'ordre du jour de la Commission Permanente des Interventions du 4 Novembre 2016,

La Commission Permanente des Interventions décide :

ARTICLE 1 -

L'Agence apporte une participation financière pour les opérations reprises en annexe à la présente délibération et selon les modalités qui y sont indiquées. Le montant de l'engagement s'établit à :

17 dossiers d'interventions	
Montant cumulé sous forme de subvention	4 979 081,00 €
Montant cumulé sous forme d'avance convertible en subvention	
Montant cumulé sous forme d'avance remboursable	6 596 290,00 €
Montant total	11 575 371,00 €

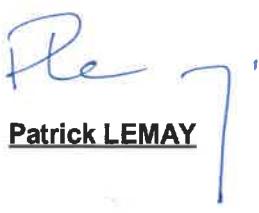
ARTICLE 2 -

Délégation est donnée au Directeur Général pour établir et signer avec chaque maître d'ouvrage la convention ou l'acte d'attribution correspondant, conformément aux dispositions prévues par la délibération fixant les modalités générales d'interventions de l'Agence.

ARTICLE 3 -

Le montant des participations financières est imputé sur la ligne de Programme X110.

LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION
PERMANENTE DES INTERVENTIONS


Patrick LEMAY



LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE
L'AGENCE


Olivier THIBAULT

**ANNEXE A LA DELIBERATION N° 16-I-058 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES
INTERVENTIONS**

Nom du maître d'ouvrage N° de dossier	Objet	Opérations		Montant prévisionnel de l'opération (€)			Participation financière (€)		Garantie financière
		Localisation HT ou TTC	Montant total	Montant éligible	Montant finançable	Plafonne*	Nature*	Taux ou forfait	
REGIE NORADE 10146.02	Avenant de complément financier pour la création de la station d'épuration urbaine	FLINES LES RACHES HT	950 950	950 950	950 950	S/JUR#	15	10 063	
REGIE NORADE 97937.00	Création d'une station d'épuration des eaux usées	ETERPIGNY HT	1 200 000	1 200 000	1 200 000	A 1+20	30	360 000	
BIENVILLERS AU BOIS 98327.00	Création d'un ouvrage d'épuration des eaux usées de type filtres plantés de roseaux	BIENVILLERS AU BOIS HT	777 448	777 448	733 170	X S/JUR	15	180 000	
IZEL LES HAMEAU 98407.00	Création d'un ouvrage de traitement des eaux usées par filtres plantés de roseaux	IZEL LES HAMEAU HT	722 680	722 680	722 680	S/JUR	15	109 975	
SI D'ASSAINISSEMENT ET D'EVACUATION DES EAUX PLUVIALES DE LA REGION DE DENAIN 98443.00	Augmentation de la capacité de stockage des boues de la step	HELESMES HT	222 000	222 000	222 000	A 1+20	30	216 804	
METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE 98445.00	Réalisation d'une aire de stockage des boues	NEUVILLE EN FERRAIN HT	1 500 000	1 500 000	580 500	X S/JUR	15	108 402	
SIVOM DE LA REGION D ETAPLES 98742.00	Création de station d'épuration	SAINTE JOSSE HT	50 000	50 000	50 000	A 1+20	35	17 500	
						S/JUR	15	7 500	
						S	15	87 075	

**ANNEXE A LA DELIBERATION N° 16-I-058 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES
INTERVENTIONS**

Nom du maître d'ouvrage	N° de dossier	Opérations		Montant prévisionnel de l'opération (€)			Participation financière (€)				
		Objet	Localisation	HT	HT ou TTC	Montant total	Montant éligible	Montant finançable	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal
SYNDICAT MIXTE DES EAUX DE LA REGION DE BOISDINGHEM	98875.00	Création de la station d'épuration de Boisdinghem	BOISDINGHEM	HT	515 000	312 475	312 475	S	15	46 871	
SIDASSAINSEMENT AULNOY FAMARS VALENCIENNES	99003.00	Amélioration Station	VALENCIENNES	HT	2 450 000	2 450 000	2 450 000	S	15	367 500	
SI ADDUCT DISTRIB EAU POTABLE REG ANDRES	99026.00	Création de station d'épuration	CAMPAGNE LES GUINES	HT	665 000	665 000	607 120	X	1+20	30	182 136
LE CROTOY	99138.00	Reconstruction de la station d'épuration	LE CROTOY	HT	5 027 000	5 027 000	4 471 368	X	1+20	35	1 564 978
VIGNACOURT	99140.00	Reconstruction de la station d'épuration	VIGNACOURT	HT	1 428 500	1 428 500	1 428 500	S	15	670 705	
BRAY SUR SOMME	99153.00	Reconstruction de la station d'épuration	Bray Sur Somme	HT	1 831 000	1 831 000	1 530 173	X	1+20	30	459 051
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION AMIENS METROPOLE	99204.00	Création d'une aire de stockage des boues résiduaires urbaines pour les agglomérations d'Amiens Ambronne et de la STEP Jules Verne	AMIENS (zone industrielle - Croix de Pierre)	HT	3 200 000	3 200 000	1 755 670	X	A 1+20	35	614 484
								S	15	229 525	
								S	15	229 525	
								S	15	229 525	
								S	15	263 350	
								S	15	15 625	

**ANNEXE A LA DELIBERATION N° 16-I-058 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES
INTERVENTIONS**

Nom du maître d'ouvrage	N° de dossier	Opérations		Montant prévisionnel de l'opération (€)			Participation financière (€)				
		Objet	Localisation	HT ou TTC	Montant total	Montant éligible	Montant finançable	Plafonne*	Nature*	Taux du forfait	Montant maximal
REGIE NORADE	99224.00	Reconstruction de la station d'épuration	PONT-A-MARCAQ	HT	3 123 000	3 123 000	3 123 000	A 1+20	30	936 900	
SOMMEREUX	99247.00	Construction d'une station d'épuration - Filtres Plantés de Roseaux	SOMMEREUX	HT	428 864	428 864	428 864	S /UR#	15	468 450	
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE SOMME	99267.00	Travaux d'amélioration de la filière boue	Cortie	HT	886 200	375 000	375 000	S /UR#	15	18 750	
TOTAL					24 977 642,00	24 263 917,00	20 941 470,00			11 575 371,00	

* S /UR# : Taux appliqué sur la partie rurale des travaux

A 1+20 : Avance en 20 ans après 1 an de différé

S : Subvention

S /UR : Subvention solidarité urbain/rural

**DELIBERATION N° 16-I-059 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES
INTERVENTIONS**

TITRE : TRAITEMENT EAUX PLUVIALES

VISA :

- Vu la Charte de l'Environnement promulguée par la Loi Constitutionnelle n° 2005-205 du 1er mars 2005,
- Vu le Code de l'Environnement,
- Vu la Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques,
- Vu le Décret n° 2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux Agences de l'Eau,
- Vu le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie applicable au 12 septembre 2014,
- Vu le Xème Programme d'Intervention 2013-2018 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la délibération n° 16-A-024 du Conseil d'Administration du 17 juin 2016 en portant approbation des modalités générales des interventions financières de l'Agence,
- Vu le Xème Programme d'Intervention 2013-2018 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la décision du directeur du 18 octobre 2016 portant sur l'adaptation de programme 16-12 modifiant les montants annuels,
- Vu la délibération n° 15-A-038 du Conseil d'Administration du 16 octobre 2015 relative à la gestion des eaux pluviales en milieu urbanisé par les collectivités territoriales,
- Vu le rapport présenté au point n 3.3.1 de l'ordre du jour de la Commission Permanente des Interventions du 4 Novembre 2016.

La Commission Permanente des Interventions décide :

ARTICLE 1 -

L'Agence apporte une participation financière pour les opérations reprises en annexe à la présente délibération et selon les modalités qui y sont indiquées. Le montant de l'engagement s'établit à :

11 dossiers d'interventions	
Montant cumulé sous forme de subvention	1 773 625,00 €
Montant cumulé sous forme d'avance convertible en subvention	
Montant cumulé sous forme d'avance remboursable	2 376 718,00 €
Montant total	4 150 343,00 €

ARTICLE 2 -

Délégation est donnée au Directeur Général pour établir et signer avec chaque maître d'ouvrage la convention ou l'acte d'attribution correspondant, conformément aux dispositions prévues par la délibération fixant les modalités générales d'interventions de l'Agence.

ARTICLE 3 -

Le montant des participations financières est imputé sur la ligne de Programme X115.

LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION
PERMANENTE DES INTERVENTIONS

Rej
Patrick LEMAY



LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE
L'AGENCE

OT
Olivier THIBAULT

**ANNEXE A LA DELIBERATION N° 16-I-059 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES
INTERVENTIONS**

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Objet	Localisation	HT ou TTC	Montant prévisionnel de l'opération (€)			Participation financière (€)		
					Montant total	Montant éligible	Montant finançable	Plafonne*	Nature*	Montant maximal
98282.00	METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE	Creation d'un bassin de pollution "Parc Brondeloir"	ROUBAIX : "Parc Brondeloir"	HT 12 030 000	6 956 250	3 648 000	X	A 1+20	35	1 276 800
98338.00	CA DU DOUAISIS C.A.D.	Bassin de stockage restitution	ARLEUX - Chemin des Bizeilles	HT 412 000	412 000	412 000	S	A 1+20	35	144 200
98431.00	CA DE BETHUNE BRUAY NOEUX ET ENVIRONS	Etude de maîtrise d'œuvre d'un bassin de stockage-restitution	BETHUNE : site "Piscine"	HT 167 000	106 300	106 300	S	S	20	82 400
98447.00	SA ECONOMIE MIXTE VILLE RENOUVELEE	Amélioration de la gestion pluviale dans le centre ville de Wattrelos	WATTRELOS : Centre Ville	HT 443 050	233 050	150 500	X	S	50	53 150
99142.00	VIGNACOURT	Bassin de stockage restitution	VIGNACOURT	HT 185 400	185 400	185 400	S	S /UR	15	27 810
99170.00	BRAY SUR SOMME	Construction d'un bassin de stockage restitution	Création d'un bassin-stockage-restitution	HT 357 000	357 000	357 000	A 1+20	A 1+20	35	124 950
99205.00	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION AMIENS METROPOLE	Création d'un bassin de stockage/restitution	Actuelle STEP de Longueau	HT 1 262 700	1 262 700	786 130	X	S	20	157 226
							A 1+20	A 1+20	40	314 452

**ANNEXE A LA DELIBERATION N° 16-I-059 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES
INTERVENTIONS**

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant prévisionnel de l'opération (€)			Participation financière (€)				
		Objet	Localisation	HT ou TTC	Montant total	Montant éligible	Montant financement	Nature [*]	Taux ou forfait [*]	Montant maximal	Garantie financière
99209.00	LAMBRES LEZ DOUAI	Gestion alternative des eaux de temps de pluie	LAMBRES LEZ DOUAI - Rue Alexis Macart	HT 380 000	77 000	77 000		A 1+20	45	34 650	
99225.00	REGIE NOREADE	Construction d'un bassin de pollution	PONT-A-MARCAQ	HT 1 000 000	1 000 000	872 218	X A 1+20	35	305 276		
99229.00	BOULOGNE SUR MER	Etude préalable aux travaux	BOULOGNE SUR MER	HT 292 000	292 000	292 000	S	S /UR#	15	10 466	
99263.00	LE CROTOY	Gestion des eaux pluviales en tranchées drainantes	Le Crotoy: Parking Caudron, Avenue G. Caudron, rues O. Desmarez, de la Porte du Pont, de l'Eglise, du château, de la place Mancel et du quai Léonard	HT 376 950	223 000	223 000		A 1+20	50	111 500	
TOTAL					16 906 100,00	11 104 700,00	7 109 548,00			4 150 343,00	

* A 1+20 : Avance en 20 ans après 1 an de différé

S : Subvention

S /UR : Subvention solidarité urbain/rural

S /UR# : Taux appliqué sur la partie rurale des travaux



**DELIBERATION N° 16-I-060 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES
INTERVENTIONS**

TITRE : RESEAUX D'ASSAINISSEMENT

VISA :

- Vu la Charte de l'Environnement promulguée par la Loi Constitutionnelle n° 2005-205 du 1er mars 2005,
- Vu le Code de l'Environnement,
- Vu la Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques,
- Vu le Décret n° 2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux Agences de l'Eau,
- Vu le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie applicable au 12 septembre 2014,
- Vu le Xème Programme d'Intervention 2013-2018 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la délibération n° 16-A-024 du Conseil d'Administration du 17 juin 2016 en portant approbation des modalités générales des interventions financières de l'Agence,
- Vu le Xème Programme d'Intervention 2013-2018 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la décision du directeur du 18 octobre 2016 portant sur l'adaptation de programme 16-12 modifiant les montants annuels,
- Vu la délibération n° 15-A-035 du Conseil d'Administration du 16 octobre 2015 relative aux réseaux d'assainissement des collectivités territoriales,
- Vu le rapport présenté au point n 3.5.1 de l'ordre du jour de la Commission Permanente des Interventions du 4 Novembre 2016,

La Commission Permanente des Interventions décide :

ARTICLE 1 -

L'Agence apporte une participation financière pour les opérations reprises en annexe à la présente délibération et selon les modalités qui y sont indiquées. Le montant de l'engagement s'établit à :

21 dossiers d'interventions	
Montant cumulé sous forme de subvention	1 934 053,00 €
Montant cumulé sous forme d'avance convertible en subvention	
Montant cumulé sous forme d'avance remboursable	1 829 057,00 €
Montant total	3 763 110,00 €

ARTICLE 2 -

Délégation est donnée au Directeur Général pour établir et signer avec chaque maître d'ouvrage la convention ou l'acte d'attribution correspondant, conformément aux dispositions prévues par la délibération fixant les modalités générales d'interventions de l'Agence.

ARTICLE 3 -

Le montant des participations financières est imputé sur la ligne de Programme X120.

LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION
PERMANENTE DES INTERVENTIONS

Re
Patrick LEMAY



LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE
L'AGENCE

Olivier Thibault
Olivier THIBAULT

**ANNEXE A LA DELIBERATION N° 16-I-060 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES
INTERVENTIONS**

Nom du maître d'ouvrage	N° de dossier	Opérations	Objet	Localisation	Montant prévisionnel de l'opération (€)			Participation financière (€)				
					HT ou TTC	Montant total	Montant éligible	Montant finançable	Plafond*	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal
REGIE NORADE	98356.00	Réseau de transfert des eaux usées	LALLAING et MONTIGNY EN OSTRÉVENT	HT	215 000	215 000		215 000	A 1+20	25	53 750	
REGIE NORADE	98383.00	Réseau de transfert vers Poix du Nord et repaire de Beaurain	VENDEGIES-AU-BOIS	HT	700 000	700 000		584 665	X A 1+20	25	146 166	
REGIE NORADE	98403.00	Création d'un réseau de collecte des eaux usées	COUTICHES - Rues Allouchery, du Molinel (1ère partie) et du Moulinet	HT	863 000	863 000		750 000	X S/UR	15	87 699	
IZEL LES HAMEAU	98408.00	Création d'un ouvrage de transfert des eaux usées (OTEU) - Emissaire terminal	IZEL LES HAMEAU	HT	288 000	288 000		288 000	A 1+20	25	187 500	
IZEL LES HAMEAU	98409.00	Création d'un réseau de collecte des eaux usées	IZEL LES HAMEAU - (Tranche 1) Rues Philibert, de Berles Monchel (1ère partie), du Faubourg (Nord)	HT	330 000	330 000		150 000	S/UR	15	43 200	
COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE	98540.00	Extension de collecte	TETEGHEM COUDEKERQUE Village: Rue du Chapeau Rouge	HT	322 000	322 000		150 770	A 1+20	30	45 231	
SIASSAINISSEMENT COLLECTIF VAL DE SOMME	98653.00	Deuxième partie d'extension de la collecte	LIERCOURT: Rue de l'Opidum et du Général Leclerc	HT	430 000	430 000		276 000	A 1+20	25	69 000	
									S/UR	15	41 400	
									S/UR	15	41 400	

5
R

**ANNEXE A LA DELIBERATION N° 16-I-060 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES
INTERVENTIONS**

Nom du maître d'ouvrage N° de dossier	Objet	Opérations		Montant prévisionnel de l'opération (€)			Participation financière (€)		
		Localisation HT ou TTC	Montant total HT ou TTC	Montant éligible	Montant financement financière	Nature* Pratique	Taux ou forfaité	Montant maximal	
SIASSAINISSEMENT COLLECTIF VAL DE SOMME 98654.00	Troisième partie des Travaux d'extension de collecte	EUACOURT-SUR-SOMME: Route du Val de Somme et rue du Pont	HT 680 000	680 000	342 000	S/UR X	15	51 300	Garantrie financière
SIVOM DE LA REGION D ETAPLES 98743.00	Extension de collecte	SAINT-JOSSE : Domaine de l'Hermitage	HT 96 000	96 000	96 000	A 1+20 A 1+20	30	28 800	
DESVRES 98762.00	Extension de réseaux de collecte	DESVRES : Route de Crémarest	HT 355 000	355 000	336 000	X	15	14 400	
SYNDICAT MIXTE DES EAUX DE LA REGION DE BOISDINGHEM 98876.00	Creation d'un Ouvrage de Transport des Eaux Usées	BOISDINGHEM	HT 128 000	123 600	123 600	S/UR A 1+20	15	14 400	
SIEAUX ASSAINISSEMENT A LA CARTE DE LEULINGHEM QUELMES ZUDAUSQUES ET WISQUES 98895.00	Extension de réseaux de collecte.	ZUDAUSQUES : Route de Licques (centre), rue des courtis et rue de la troussière (parties centre et sud).	HT 531 000	509 700	509 700	S/UR A 1+20	15	76 455	
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D' ASSAINISSEMENT DE L'AVRE 98902.00	Tranche N°4 d'extension de la collecte	HARGICOURT ; Rues de l'Ancien Moulin et de l'Avenir (partie 2)	HT 434 725	434 725	240 000	S/UR X	15	36 000	
RETY 99115.00	OTEU	PIERREPONT-SUR-AVRE : Rues de Bouillancourt et du Marais	HT 600 000	600 000	600 000	S	15	36 000	
		RETY : rue Jules Ferry	HT	600 000	600 000	S/UR A 1+20	15	90 000	
							25	150 000	

**ANNEXE A LA DELIBERATION N° 16-I-060 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES
INTERVENTIONS**

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations	Objet	Localisation	Montant prévisionnel de l'opération (€)			Participation financière (€)				
					HT ou TTC	Montant total	Montant éligible	Montant finançable	Nature* Pratique	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
99160.00	COMMUNAUTE DE COMMUNES LA PORTE DES VALLEES	Création d'un réseau de collecte des eaux usées	HABARcq - Rues d'Arras (5ème partie), d'Avesnes (2ème partie), Dorée, de Filescamps, d'Hermaville	HT	643 000	643 000		330 000	X S	15	49 500	
99167.00	COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DE SAINT QUENTIN	Réalisation de la troisième et dernière tranche d'extension de la collecte	FIEULAINNE: Rues de la Mairie, Grande Rue, Potaïn, RD n° 67, une partie de la rue Raymond Carrier et une partie de la rue du Moulin	HT	535 000	535 000		366 000	X S/UR	15	54 900	
99189.00	AILLY LE HAUT CLOCHER	Réalisation des tranches d'extension de collecte N° 8, 9, 10A et 10B	AILLY LE HAUT CLOCHER : Rue de Saint Riquier (1) Rue du Château, et Chemin de la Croisette, Rues de Saint Riquier (2), de l'Aigle et Résistance de la clé des champs, Rues d'Ergnies (3) et de Brucamps	HT	1 289 000	1 289 000		846 000	X S/UR	15	126 900	
99227.00	SI ADDUCT DISTRIB EAU POTABLE REG ANDRES	Extension de collecte	LES ATTAQUES : CD 943	HT	251 000	251 000		114 000	X S	15	17 100	
99246.00	SOMMEREUX	Ouvrage de transfert des eaux usées (OTEU)	Sommereux: Grande Rue	HT	180 000	180 000		180 000	A 1+20	25	45 000	
99248.00	SOMMEREUX	Première tranche d'extension de la collecte	Sommereux : Grande Rue, rue de la Place et rue de Grandvilliers (tranche conditionnelle 1)	HT	426 300	426 300		384 000	X S/UR	15	27 000	

**ANNEXE A LA DELIBERATION N°16-I-060 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES
INTERVENTIONS**

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant prévisionnel de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	HT ou TTC	Montant total	Montant éligible	Montant finançable	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal
99268.00	HANGEST SUR SOMME	Troisième tranche d'extension de la collecte	HANGEST SUR SOMME : Rues Cahos, du 8 mai 1945 (partie 2), Goudalier, d'Abbeville (partie 1), d'Airaines (partie 1) et Carpentier (partie 1)	HT	297 630	297 630	216 000	S /UR	15	32 400
		TOTAL			9 594 655,00	9 568 955,00	7 097 735,00			3 763 110,00

* A 1+20 : Avance en 20 ans après 1 an de différé

S : Subvention

S /UR : Subvention solidarité urbain/rural

**DELIBERATION N° 16-I-061 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES
INTERVENTIONS**

TITRE : REHABILITATION RESEAUX D'ASSAINISSEMENT

VISA :

- Vu la Charte de l'Environnement promulguée par la Loi Constitutionnelle n° 2005-205 du 1er mars 2005,
- Vu le Code de l'Environnement,
- Vu la Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques,
- Vu le Décret n° 2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux Agences de l'Eau,
- Vu le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie applicable au 12 septembre 2014,
- Vu le Xème Programme d'Intervention 2013-2018 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la délibération n° 16-A-024 du Conseil d'Administration du 17 juin 2016 en portant approbation des modalités générales des interventions financières de l'Agence,
- Vu le Xème Programme d'Intervention 2013-2018 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la décision du directeur du 18 octobre 2016 portant sur l'adaptation de programme 16-12 modifiant les montants annuels,
- Vu la délibération n° 15-A-035 du Conseil d'Administration du 16 octobre 2015 relative aux réseaux d'assainissement des collectivités territoriales,
- Vu le rapport présenté au point n 3.6.1 de l'ordre du jour de la Commission Permanente des Interventions du 4 Novembre 2016,

La Commission Permanente des Interventions décide :

ARTICLE 1 -

L'Agence apporte une participation financière pour les opérations reprises en annexe à la présente délibération et selon les modalités qui y sont indiquées. Le montant de l'engagement s'établit à :

43 dossiers d'interventions	
Montant cumulé sous forme de subvention	2 357 340,00 €
Montant cumulé sous forme d'avance convertible en subvention	244 858,00 €
Montant cumulé sous forme d'avance remboursable	2 284 033,00 €
Montant total	4 886 231,00 €

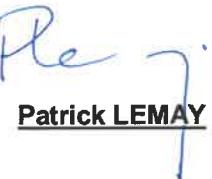
ARTICLE 2 -

Délégation est donnée au Directeur Général pour établir et signer avec chaque maître d'ouvrage la convention ou l'acte d'attribution correspondant, conformément aux dispositions prévues par la délibération fixant les modalités générales d'interventions de l'Agence.

ARTICLE 3 -

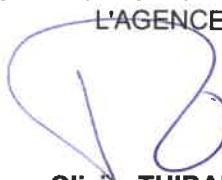
Le montant des participations financières est imputé sur la ligne de Programme X122.

**LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION
PERMANENTE DES INTERVENTIONS**


Patrick LEMAY



**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE
L'AGENCE**


Olivier THIBAULT

**ANNEXE A LA DELIBERATION N°16-I-061 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES
INTERVENTIONS**

Nom du maître d'ouvrage N° de dossier	Objet	Localisation	Opérations			Montant prévisionnel de l'opération (€)			Participation financière (€)					
			HT ou TTC	Montant total	Montant éligible	Montant finançable	Plafond*	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière			
CA DE BETHUNE BRUAY NOEUX ET ENVIRONS	Etude diagnostique du système d'assainissement (complément financier)	LAPUGNOY - unité technique	HT	5 900	5 900	5 900	S	50	2 950					
FORT MAHON PLAGE	Travaux d'amélioration de réseaux de collecte.	FORT MAHON : Rue du jardin	HT	156 615	156 615	120 000	X	A 1+20	15	18 000				
CA DE BETHUNE BRUAY NOEUX ET ENVIRONS	PROLONGATION DE LA DUREE DE LA CONVENTION D'UN AN	BRUAY LA BUSSIÈRE et les communes de l'Agglomération	HT	5 850	5 850	5 850	S	15	18 000					
METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE	Etude diagnostique, schéma directeur et mise en oeuvre du diagnostic permanent	ARMENTIERES et diverses communes de l'agglomération	HT	340 100	153 000	153 000	S	50	2 925					
METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE	Etude diagnostique des réseaux d'assainissement	La BASSEE et les diverses communes de l'agglomération	HT	250 000	250 000	250 000	S	50	76 500					
METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE	Travaux d'amélioration de la collecte	LOMME : Rue Ménard	HT	276 000	276 000	276 000	S	15	41 400					
METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE	Travaux d'Amélioration de la Collecte	LILLE - HELLEMMES : Rue Jean Bart	HT	245 000	245 000	245 000	A 1+20	25	69 000	A 1+20	15	36 750		
												AC 2+1	10	24 500
												S	15	36 750

**ANNEXE A LA DELIBERATION N° 16-I-061 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES
INTERVENTIONS**

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Objet	Localisation	Opérations			Montant prévisionnel de l'opération (€)			Participation financière (€)		
				TTC	HT	Montant total	Montant éligible	Montant finançable	Plafonne*	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal
98306.00	SIA ANZIN BEUVRAGES RAISMES	Réseau Amélioration	ANZIN : Rue Waldeck Rousseau (2ème partie)	HT	88 100	88 100	78 000		S	15	11 700	
98340.00	CA DU DOUAISIS C.A.D.	Amélioration de réseaux de collecte des eaux usées	ESQUERCHIN - Rue de Quiéry	HT	350 000	350 000	350 000		S	15	52 500	
98342.00	SI ASSAINISSEMENT DOUCHY HASPRES NOYELLES	Réseau Amélioration	DOUCHY LES MINES : Rues Louis Pasteur et Marcel Cachin	HT	311 800	265 355	265 355		A 1+20	15	52 500	
98370.00	CA DE BETHUNE BRUAY NOEUX ET ENVIRONS	Réseau Amélioration	AUCHEL : Rues de Turkeve et du 11 Novembre (1ère tranche)	HT	240 497	240 497	240 497		S	15	36 074	
98397.00	COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE	Amélioration réseaux	DUNKERQUE : Rue de Zuydcoote	HT	809 400	481 000	481 000		A 1+20	25	60 124	
98405.00	REGIE NORADE	Réseau Amélioration	VENDEGIES-AU-BOIS : Rue d'Ovillers	HT	110 000	110 000	102 000		S	15	72 150	
									S /UR	15	15 300	
									A 1+20	15	15 300	
									X AC 2+1	10	10 200	
									S	15	15 300	

**ANNEXE A LA DELIBERATION N°16-I-061 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES
INTERVENTIONS**

Nom du maître d'ouvrage N° de dossier	Objet	Localisation	Opérations			Montant prévisionnel de l'opération (€)			Participation financière (€)		
			HT ou TTC	Montant total	Montant éligible	Montant financement	Plafonne*	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
COMMUNAUTE D' AGGLOMERATION DE SAINT OMER	Amélioration de réseaux	SAINT-OMER : Rue de Longueville	HT	156 000	156 000	156 000	S	15	23 400		
98518,00		FORT MAHON PLAGE	HT	623 000	623 000	360 000	X	AC 2+1	10	36 000	
98549,00	Amélioration de réseau	FORT-MAHON : Rue Robinson					S/JR	15	54 000		
							S	15	54 000		
98550,00	Amélioration réseau	FORT MAHON : Rue Prothais	HT	135 000	135 000	135 000	S/JR	15	20 250		
							S	15	20 250		
							A 1+20	25	33 750		
98553,00	Amélioration réseau	WIMEREUX : Rues du Général de Gaulle, des Anglais, Notre Dame et Impasses des oies et du golf	HT	715 700	715 700	576 000	X	A 1+20	30	172 800	
							S	15	86 400		
98559,00	Amélioration réseau	SAINT ETIENNE AU MONT:Rue Eugène Huret	HT	264 000	264 000	264 000	A 1+20	30	79 200		
							S	15	39 600		
98560,00	Amélioration réseau	SAINT LEONARD : Rue Louis Séminet (2ème tranche)	HT	299 000	299 000	299 000	S	15	44 850		
							A 1+20	30	89 700		
98606,00	Restructuration-réhabilitation du réseau eaux usées du Lycée Jean Racine	Montdidier (priorité 1): Lycée Jean Racine	HT	68 275	68 275	68 275	S	15,41	10 521		

**ANNEXE A LA DELIBERATION N° 16-I-061 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES
INTERVENTIONS**

Nom du maître d'ouvrage	N° de dossier	Opérations		Montant prévisionnel de l'opération (€)				Participation financière (€)		
		Objet	Localisation	HT	Montant total	Montant éligible	Montant finançable	Préfonne	Nature*	Taux ou forfait
SID ASSAINISSEMENT AULNOY FAMARS VALENCIENNES	98631.00	Mise en place de piézomètres et de limnimètres sur le territoire du Syndicat	VALENCIENNES ET LES COMMUNES DU SYNDICAT	HT	172 700	133 600	133 600	A 1+20	25	33 400
COMMUNAUTE D' AGGLOMERATION DE SAINT OMER	98749.00	Amélioration de réseaux	HELPAUT : Rues du Siennart, de la grise borne, du duc d'Orléans, de Blendecques et de l'Argilière.	HT	280 000	280 000	280 000	S/UR	15	42 000
COMMUNAUTE D' AGGLOMERATION DE SAINT OMER	98751.00	Amélioration de réseaux	ARQUES : Place Roger Saengro	HT	83 000	83 000	83 000	A 1+20	20	56 000
COMMUNAUTE D' AGGLOMERATION DE SAINT OMER	98752.00	Amélioration de réseaux	HELPAUT : Rues Royale, Mont à carouille, d'Aire, de l'espérance et Pipastraque	HT	155 000	155 000	155 000	A 1+20	25	20 750
COMMUNAUTE D' AGGLOMERATION DE SAINT OMER	98753.00	Amélioration de réseaux	SAIN-T-OMER : Rues Victorien Sardou, Malbrancq Wissocq	HT	148 000	148 000	148 000	S/UR	15	23 250
COMMUNAUTE D' AGGLOMERATION DE SAINT OMER	98754.00	Amélioration de réseaux	SAIN-T-OMER : Rues du 8ème de ligne, de Calais, du Comte de Luxembourg	HT	167 000	167 000	167 000	A 1+20	25	41 750
COMMUNAUTE D' AGGLOMERATION DE SAINT OMER	98755.00	Amélioration de réseaux	SAIN-T-OMER : Rues des clouteries, du Chevalier au cygne, Louis Martel.	HT	149 000	149 000	149 000	A 1+20	25	37 250
								S	15	25 050
								S	15	22 350

**ANNEXE A LA DELIBERATION N°16-I-061 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES
INTERVENTIONS**

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations	Montant prévisionnel de l'opération (€)				Participation financière (€)		Garantie financière		
			Objet	Localisation	HT ou TTC	Montant total	Montant éligible	Montant finançable	Nature*	Montant maximal	
98765.00	SAMER	Amélioration de réseaux	SAMER : Impasse de Letoquoi, ruisseau des lavandières, rue des lavandières, rue de Neufchâtel	HT	285 000	285 000	285 000		S	15	42 750
98766.00	SAMER	Amélioration de réseaux	SAMER : Rue Jean Moulin, allée de la Résistance, rue de la Basse Cour, place Foch, rue de Montreuil, rue de Questrecques, avenue Henri Mory, rue de Longuerécques.	HT	250 000	250 000	250 000		S/UR	15	42 750
98849.00	AUDRUCQ	Amélioration de réseaux	AUDRUCQ : Rues du Fort Bâtard, de la Commune.	HT	514 000	509 300	258 000	X AC 2+1	10	25 800	
98928.00	COMMUNAUTE D' AGGLOMERATION DE SAINT OMER	Amélioration de réseaux	SAINT OMER : Rues de la poissonnerie, de la chapelle, place de la Ghieire, place du Chrest, place Gilliers.	HT	663 000	663 000	663 000	X A 1+20	15	38 700	
98930.00	COMMUNAUTE D' AGGLOMERATION DE SAINT OMER	Amélioration de réseaux	SAINT OMER : Place Victor Hugo, rues Sainte Aldegonde, Henri Dupuis, Saint Venant	HT	170 000	170 000	170 000	S	15	99 450	
99143.00	VIGNACOURT	Restructuration du réseau de transfert des eaux usées	VIGNACOURT	HT	111 100	111 100	111 100	A 1+20	25	42 500	

**ANNEXE A LA DELIBERATION N° 16-I-061 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES
INTERVENTIONS**

Nom du maître d'ouvrage N° de dossier	Objet	Localisation	Opérations			Montant prévisionnel de l'opération (€)			Participation financière (€)		
			HT et TTC	Montant total	Montant éligible	Montant finançable	Plafonne	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
DOMART EN PONTHIEU 99165.00	Renforcement, Réhabilitation et Extension du réseau eaux usées	Domart en Ponthieu: Rues Gaston Morin et René Demarest, Henriette Demuin, des Montagnes, du Marais et route de Berneuil	HT	1 360 000	1 360 000	1 360 000	S	15	204 000		
BRAY SUR SOMME 99169.00	Renforcement du réseau en amont de la nouvelle station d'épuration	Bray Sur Somme	HT	438 500	438 500	438 500	A 1+20	25	109 625		
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VIMEU INDUSTRIEL 99185.00	Travaux de réhabilitation	Feuquieres en Vimeu : rues Victor Hugo et de la République (dont jonction rue république - établissement VKR); Friville Escarbotin ; rue Dunant et rueille Dunant.	HT	105 000	105 000	105 000	A 1+20	25	26 250		
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION AMIENS METROPOLE 99206.00	Réseaux de transfert des eaux usées	Boves et Glisy: Rue Begnine Bernard, rue des Déportés Résitants, rue du Stade, Pôle Jules Verne (entre voies SNCF et PR Croix de Fer)	HT	357 320	357 320	357 320	A 1+20	30	107 196		
CA MAUBEUGE VAL DE SAMBRE 99210.00	Logiciel métiers AC et ANC pour une amélioration de la gestion patrimoniale des réseaux - Politique de résorption des points noirs et de déracordement	MAUBEUGE et les diverses communes du territoire de l'agglomération de Maubeuge Val de Sambre	HT	70 000	70 000	70 000	S	15	53 598		
CA MAUBEUGE VAL DE SAMBRE 99211.00	Mise en place de points de mesure d'autosurveillance	MAUBEUGE et diverses communes de l'agglomération	HT	136 500	136 500	136 500	S	15	20 475		
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE SOMME 99239.00	Réhabilitation du poste de refoulement Emile Zola	Fouilloy	HT	100 000	100 000	100 000	S /UR	15	15 000		
							A 1+20	25	34 125		
							S	15	15 000		

**ANNEXE A LA DELIBERATION N°16-I-061 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES
INTERVENTIONS**

Nom du maître d'ouvrage N° de dossier	Objet	Localisation	Opérations			Montant prévisionnel de l'opération (€)			Participation financière (€)	
			HT ou TTC	Montant total	Montant éligible	Montant finançable	Plafond*	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE SOMME	DACOURS : rue du vieux cimetière VECQUEMONT : rueille des Myosotis, des jacinthes, allée des anémones et sente des primevères	HT	70 000	70 000		70 000		S /UR	15	10 500
SYNDICAT D ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF DU PAYS HAMOIS	Réhabilitation du réseau de la grande rue à Esmery Hallon	ESMERY-HALLON: Grande Rue	HT	110 000	110 000	110 000		A 1+20	25	17 500
SAINT VALERY SUR SOMME	Travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement	Saint Valéry sur Somme: rue d'Argoules	HT	120 585	120 585	120 585		S	15	10 500
TOTAL			11 465 942,00	10 860 197,00		10 151 482,00			4 886 231,00	

* S : Subvention

S /UR : Subvention solidarité urbain/rural

A 1+20 : Avance en 20 ans après 1 an de différé

AC 2+1 : Avance réseau évent. convertible en subv

S /UR# : Taux appliqué sur la partie rurale des travaux

**DELIBERATION N° 16-I-062 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES
INTERVENTIONS**

TITRE : RESEAUX D'EAUX PLUVIALES

VISA :

- Vu la Charte de l'Environnement promulguée par la Loi Constitutionnelle n° 2005-205 du 1er mars 2005,
- Vu le Code de l'Environnement,
- Vu la Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques,
- Vu le Décret n° 2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux Agences de l'Eau,
- Vu le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie applicable au 12 septembre 2014,
- Vu le Xème Programme d'Intervention 2013-2018 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la délibération n° 16-A-024 du Conseil d'Administration du 17 juin 2016 en portant approbation des modalités générales des interventions financières de l'Agence,
- Vu le Xème Programme d'Intervention 2013-2018 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la décision du directeur du 18 octobre 2016 portant sur l'adaptation de programme 16-12 modifiant les montants annuels,
- Vu la délibération n° 15-A-035 du Conseil d'Administration du 16 octobre 2015 relative aux réseaux d'assainissement des collectivités territoriales,
- Vu le rapport présenté au point n 3.7.1 de l'ordre du jour de la Commission Permanente des Interventions du 4 Novembre 2016,

La Commission Permanente des Interventions décide :

ARTICLE 1 -

L'Agence apporte une participation financière pour les opérations reprises en annexe à la présente délibération et selon les modalités qui y sont indiquées. Le montant de l'engagement s'établit à :

1 dossier d'interventions	
Montant cumulé sous forme de subvention	52 500,00 €
Montant cumulé sous forme d'avance convertible en subvention	
Montant cumulé sous forme d'avance remboursable	52 500,00 €
Montant total	105 000,00 €

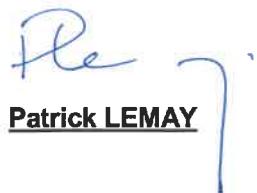
ARTICLE 2 -

Délégation est donnée au Directeur Général pour établir et signer avec chaque maître d'ouvrage la convention ou l'acte d'attribution correspondant, conformément aux dispositions prévues par la délibération fixant les modalités générales d'interventions de l'Agence.

ARTICLE 3 -

Le montant des participations financières est imputé sur la ligne de Programme X124.

LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION
PERMANENTE DES INTERVENTIONS


Patrick LEMAY

Publié le
07 NOV. 2016
Sur le site internet de l'Agence

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE
L'AGENCE


Olivier THIBAULT

**ANNEXE A LA DELIBERATION N° 16-I-062 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES
INTERVENTIONS**

Nom du maître d'ouvrage N° de dossier	Objet	Localisation	Montant prévisionnel de l'opération (€)			Participation financière (€) Garantie financière
			HT ou TTC	Montant total	Montant éligible	
98160.00	CA DU DOUAISIS C.A.D.	BUGNICOURT - Rue de l'Eglise	HT	150 000	150 000	150 000
						S /UR
						15 22 500
						S 20 30 000
						A 1+20 35 52 500
		TOTAL		150 000,00	150 000,00	150 000,00
						105 000,00

* S /UR : Subvention solidarité urbain/rural

S : Subvention

A 1+20 : Avance en 20 ans après 1 an de différé

**DELIBERATION N° 16-I-063 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES
INTERVENTIONS**

TITRE : PROTECTION RESSOURCE ACQUIS. FONCIERES

VISA :

- Vu la Charte de l'Environnement promulguée par la Loi Constitutionnelle n° 2005-205 du 1er mars 2005,
- Vu le Code de l'Environnement,
- Vu la Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques,
- Vu le Décret n° 2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux Agences de l'Eau,
- Vu le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie applicable au 12 septembre 2014,
- Vu le Xème Programme d'Intervention 2013-2018 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la délibération n° 16-A-024 du Conseil d'Administration du 17 juin 2016 en portant approbation des modalités générales des interventions financières de l'Agence,
- Vu le Xème Programme d'Intervention 2013-2018 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la décision du directeur du 18 octobre 2016 portant sur l'adaptation de programme 16-12 modifiant les montants annuels,
- Vu la délibération n° 15-A-039 du Conseil d'Administration du 16 octobre 2015 relative à la protection et mise en valeur de la ressource en eau,
- Vu le rapport présenté au point n 4.2.1 de l'ordre du jour de la Commission Permanente des Interventions du 4 Novembre 2016,

La Commission Permanente des Interventions décide :

ARTICLE 1 -

L'Agence apporte une participation financière pour les opérations reprises en annexe à la présente délibération et selon les modalités qui y sont indiquées. Le montant de l'engagement s'établit à :

1 dossier d'interventions	
Montant cumulé sous forme de subvention	127 120,00 €
Montant cumulé sous forme d'avance convertible en subvention	
Montant cumulé sous forme d'avance remboursable	
Montant total	127 120,00 €

ARTICLE 2 -

Délégation est donnée au Directeur Général pour établir et signer avec chaque maître d'ouvrage la convention ou l'acte d'attribution correspondant, conformément aux dispositions prévues par la délibération fixant les modalités générales d'interventions de l'Agence.

ARTICLE 3 -

Le montant des participations financières est imputé sur la ligne de Programme X232.

LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION
PERMANENTE DES INTERVENTIONS


Patrick LEMAY



LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE
L'AGENCE


Olivier THIBAULT

**ANNEXE A LA DELIBERATION N° 16-I-063 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES
INTERVENTIONS**

Nom du maître d'ouvrage N° de dossier	Objet	Localisation	Montant prévisionnel de l'opération (€)			Participation financière (€)				
			HT ou TTC	Montant total	Montant éligible		Montant finançable	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal
99186.00	SIEP DU SAINT POLOIS	SAINT MICHEL SUR TERNOISE	TTC	295 000	295 000	181 600	X S	70	127 120	
	TOTAL			295 000,00	295 000,00	181 600,00			127 120,00	

* S : Subvention

R

**DELIBERATION N° 16-I-064 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES
INTERVENTIONS**

TITRE : SECURISATION QUANTITATIVE ALIMENTATION EAU POTABLE

VISA :

- Vu la Charte de l'Environnement promulguée par la Loi Constitutionnelle n° 2005-205 du 1er mars 2005,
- Vu le Code de l'Environnement,
- Vu la Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques,
- Vu le Décret n° 2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux Agences de l'Eau,
- Vu le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie applicable au 12 septembre 2014,
- Vu le Xème Programme d'Intervention 2013-2018 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la délibération n° 16-A-024 du Conseil d'Administration du 17 juin 2016 en portant approbation des modalités générales des interventions financières de l'Agence,
- Vu le Xème Programme d'Intervention 2013-2018 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la décision du directeur du 18 octobre 2016 portant sur l'adaptation de programme 16-12 modifiant les montants annuels,
- Vu la délibération n° 15-A-034 du Conseil d'Administration du 16 octobre 2015 relative à l'alimentation en eau potable,
- Vu le rapport présenté au point n 4.3.1 de l'ordre du jour de la Commission Permanente des Interventions du 4 Novembre 2016,

La Commission Permanente des Interventions décide :

ARTICLE 1 -

L'Agence apporte une participation financière pour les opérations reprises en annexe à la présente délibération et selon les modalités qui y sont indiquées. Le montant de l'engagement s'établit à :

6 dossiers d'interventions	
Montant cumulé sous forme de subvention	534 077,00 €
Montant cumulé sous forme d'avance convertible en subvention	
Montant cumulé sous forme d'avance remboursable	
Montant total	534 077,00 €

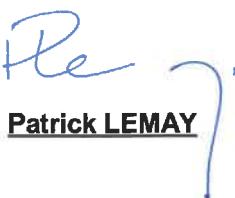
ARTICLE 2 -

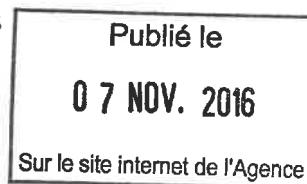
Délégation est donnée au Directeur Général pour établir et signer avec chaque maître d'ouvrage la convention ou l'acte d'attribution correspondant, conformément aux dispositions prévues par la délibération fixant les modalités générales d'interventions de l'Agence.

ARTICLE 3 -

Le montant des participations financières est imputé sur la ligne de Programme X251.

LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION
PERMANENTE DES INTERVENTIONS


Patrick LEMAY



LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE
L'AGENCE


Olivier THIBAULT

**AGENCE DE L'EAU
ANNEXE A LA DELIBERATION N° 16-I-064 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES
INTERVENTIONS**

Nom du maître d'ouvrage N° de dossier	Objet	Localisation	HT ou TTC	Montant prévisionnel de l'opération (€)			Participation financière (€)
				Montant total	Montant éligible	Montant finançable	
COMMUNAUTE D' AGGLOMERATION DE LENS LIEVIN 98250.00	Etude de maîtrise d'œuvre	BULLY LES MINES : ZAC de l'Aloette	HT 698 500	348 370	348 370	S 50	174 185
COMMUNAUTE D' AGGLOMERATION DE LENS LIEVIN 98252.00	Etude de maîtrise d'œuvre	LENS : ZUP de Lens	HT 446 220	215 600	215 600	S 50	107 800
ROCQUIGNY 98473.00	Interconnexion de sécurisation quantitative et qualitative	ROCQUIGNY	HT 250 000	225 000	225 000	S /UR 15	33 750
COMMUNAUTE D' AGGLOMERATION DE SAINT QUENTIN 99101.00	Travaux de réfection d'éanchéité des réservoirs CHOQUART, RIBEMONT et POETTE	Saint Quentin	HT 671 110	602 280	602 280	S /UR# 15	2 168
SYNDICAT D'ADDITION D'EAU DE LA VALLEE DE LA SOMME 99130.00	REHABILITATION DU RESERVOIR	SERAUCOURT LE GRAND	HT 346 000	208 660	200 000	S 10	60 228
SIAEP REGION NAOEURS 99145.00	Réhabilitation du réservoir	FLESSELLES	HT 287 000	198 788	198 788	S /UR 15	29 818
TOTAL			2 698 830,00	1 798 698,00	1 790 038,00		534 077,00

* S : Subvention

S /UR : Subvention solidarité urbain/rural

S /UR# : Taux appliqué sur la partie rurale des travaux

**DELIBERATION N° 16-I-065 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES
INTERVENTIONS**

TITRE : ECONOMIE D'EAU RECHERCHE FUITES

VISA :

- Vu la Charte de l'Environnement promulguée par la Loi Constitutionnelle n° 2005-205 du 1er mars 2005,
- Vu le Code de l'Environnement,
- Vu la Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques,
- Vu le Décret n° 2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux Agences de l'Eau,
- Vu le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie applicable au 12 septembre 2014,
- Vu le Xème Programme d'Intervention 2013-2018 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la délibération n° 16-A-024 du Conseil d'Administration du 17 juin 2016 en portant approbation des modalités générales des interventions financières de l'Agence,
- Vu le Xème Programme d'Intervention 2013-2018 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la décision du directeur du 18 octobre 2016 portant sur l'adaptation de programme 16-12 modifiant les montants annuels,
- Vu la délibération n° 15-A-034 du Conseil d'Administration du 16 octobre 2015 relative à l'alimentation en eau potable,
- Vu le rapport présenté au point n 4.4.1 de l'ordre du jour de la Commission Permanente des Interventions du 4 Novembre 2016,

La Commission Permanente des Interventions décide :

ARTICLE 1 -

L'Agence apporte une participation financière pour les opérations reprises en annexe à la présente délibération et selon les modalités qui y sont indiquées. Le montant de l'engagement s'établit à :

5 dossiers d'interventions	
Montant cumulé sous forme de subvention	277 135,00 €
Montant cumulé sous forme d'avance convertible en subvention	
Montant cumulé sous forme d'avance remboursable	
Montant total	277 135,00 €

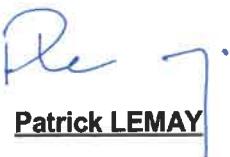
ARTICLE 2 -

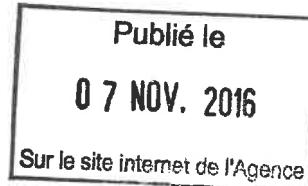
Délégation est donnée au Directeur Général pour établir et signer avec chaque maître d'ouvrage la convention ou l'acte d'attribution correspondant, conformément aux dispositions prévues par la délibération fixant les modalités générales d'interventions de l'Agence.

ARTICLE 3 -

Le montant des participations financières est imputé sur la ligne de Programme X252.

LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION
PERMANENTE DES INTERVENTIONS


Patrick LEMAY



LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE
L'AGENCE


Olivier THIBAULT

**ANNEXE A LA DELIBERATION N°16-I-065 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES
INTERVENTIONS**

Nom du maître d'ouvrage N° de dossier	Opérations	Localisation	HT ou TTC	Montant prévisionnel de l'opération (€)			Participation financière (€)
				Montant total	Montant éligible	Montant finançable	
HUCQUELIERS	Réalisation de travaux de pose de compteurs	HUCQUELIERS	HT	51 654	51 654	51 654	S 70 36 157
SIVOM COMMUNAUTE DU BETHUNOIS	Pose de compteurs de sectorisation	ANNEZIN, CHOCQUES ET LABEUVRIERE	HT	94 255	94 255	94 255	S 70 65 978
SIAEP RUBEMPRE PIERREGOT	Pose de compteurs sectoriels	Rubempé - Pierregot - Mirvaux - Molliens au Bois	HT	50 000	50 000	50 000	S 70 35 000
SIEA DU BERNAVILLOIS	Etude diagnostique du système de distribution d'eau potable	Bernaville	HT	110 000	100 000	100 000	S 70 70 000
COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DE SAINT QUENTIN	Acquisition et pose d'appareil de détection de fuites - Sectorisation du réseau	Saint Quentin et communes périphériques	HT	100 000	100 000	100 000	S 70 70 000
TOTAL				405 909,00	395 909,00	395 909,00	277 135,00

* S : Subvention

**DELIBERATION N° 16-I-066 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES
INTERVENTIONS**

TITRE : ECONOMIES D'EAU

VISA :

- Vu la Charte de l'Environnement promulguée par la Loi Constitutionnelle n° 2005-205 du 1er mars 2005,
- Vu le Code de l'Environnement,
- Vu la Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques,
- Vu le Décret n° 2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux Agences de l'Eau,
- Vu le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie applicable au 12 septembre 2014,
- Vu le Xème Programme d'Intervention 2013-2018 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la délibération n° 16-A-024 du Conseil d'Administration du 17 juin 2016 en portant approbation des modalités générales des interventions financières de l'Agence,
- Vu le Xème Programme d'Intervention 2013-2018 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la décision du directeur du 18 octobre 2016 portant sur l'adaptation de programme 16-12 modifiant les montants annuels,
- Vu la délibération n° 15-A-034 du Conseil d'Administration du 16 octobre 2015 relative à l'alimentation en eau potable (ECONOMIES D'EAU),
- Vu le rapport présenté au point n 4.5.1 de l'ordre du jour de la Commission Permanente des Interventions du 4 Novembre 2016,

La Commission Permanente des Interventions décide :

ARTICLE 1 -

L'Agence apporte une participation financière pour les opérations reprises en annexe à la présente délibération et selon les modalités qui y sont indiquées. Le montant de l'engagement s'établit à :

117 dossiers d'interventions	
Montant cumulé sous forme de subvention	3 573 268,00 €
Montant cumulé sous forme d'avance convertible en subvention	
Montant cumulé sous forme d'avance remboursable	10 673 875,00 €
Montant total	14 247 143,00 €

ARTICLE 2 -

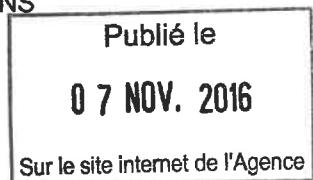
Délégation est donnée au Directeur Général pour établir et signer avec chaque maître d'ouvrage la convention ou l'acte d'attribution correspondant, conformément aux dispositions prévues par la délibération fixant les modalités générales d'interventions de l'Agence.

ARTICLE 3 -

Le montant des participations financières est imputé sur la ligne de Programme X210.

LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION
PERMANENTE DES INTERVENTIONS


Patrick LEMAY



LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE
L'AGENCE


Olivier THIBAULT

**ANNEXE A LA DELIBERATION N° 16-I-066 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES
INTERVENTIONS**

N° de dossier	Norm du maître d'ouvrage	Opérations			Montant prévisionnel de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	HT ou TTC	Montant total	Montant éligible	Montant finançable	Plafonne*	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal
97966.00	REGIE NORADE	Rénovation du réseau d'eau potable	COUSOLRE rues Montay, Verte et Sainte Aldegonde	HT	330 000	330 000	69 806	X	A 1+20	50	34 903
98021.00	REGIE NORADE	TRAVAUX ECONOMIE D'EAU	AVENNES LES AUBERT : Rue Sadi Carnot (1ère et 2ème parties)	HT	340 000	340 000	96 350	X	A 1+20	30	10 470
98101.00	REGIE NORADE	Rénovation du réseau d'eau potable	ASSEVENT : Rue du Maréchal Delattre de Tassigny	HT	230 000	230 000	84 850	X	A 1+20	30	25 455
98123.00	REGIE NORADE	Rénovation du réseau d'eau potable	Bousignies Sur Roc : Rues de Landignies et Trompette	HT	180 000	180 000	33 900	X	A 1+20	50	16 950
98130.00	REGIE NORADE	Rénovation du réseau d'eau potable	CERFONTAINE : Rue de Quiévelon	HT	100 000	100 000	17 700	X	S	15	5 085
98136.00	SYND MIXTE DE L'EAU DE LA VALLEE ET DES MONTS	Travaux de lutte contre les fuites	WIZERNES : rues Louis Braille, des écoles, Henri Levy Ullmann, du Foyer et Léo Lagrange, des Lauques (commune de HALLINES)	HT	450 000	450 000	325 750	X	A 1+20	50	162 875
98175.00	AIRE SUR LA LYS	Remplacement de 825 ml d'une conduite fuyarde route de roquetoire à Aire sur la Lys	AIRE-SUR-LA-LYS : entre le PR2 et PR3 RD 195	HT	72 600	72 600	72 250	X	S	15	10 837

2

**ANNEXE A LA DELIBERATION N° 16-I-066 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES
INTERVENTIONS**

Nom du maître d'ouvrage N° de dossier	Opérations	Objet	Localisation	Montant prévisionnel de l'opération (€)			Participation financière (€)			
				HT ou TTC	Montant total	Montant éligible	Montant finançable	Plafonne*	Nature*	Taux ou forfait
REGIE NOREADE 98198.00	TRAVAUX D'ECONOMIE D'EAU	RIEUX EN CAMBRESIS : Rue Gambetta	HT 220 000	220 000	47 350	S 15 X	A 1+20 30	A 1+20	7 102	
REGIE NOREADE 98200.00	TRAVAUX ECONOMIE D'EAU	PROVILLE : Rue de Marcoing	HT 120 000	120 000	86 050	S 15 X	A 1+20 50	A 1+20	14 205	
REGIE NOREADE 982299.00	Rénovation du réseau d'eau potable	DOUCHY-LES-MINES et HASPRES : Rue Pasteur et RD 955	HT 720 000	720 000	450 850	S 15 X	A 1+20 50	A 1+20	225 425	
REGIE NOREADE 98300.00	Rénovation du réseau d'eau potable	HASPRES : Rue de Villers en Cauchies	HT 150 000	150 000	63 750	S 15 X	A 1+20 50	A 1+20	67 627	
S I DES EAUX DE PICARDIE 98489.00	Renouvellement d'une conduite fuyarde	Arrest: Impasse de l'Avalasse	HT 65 000	65 000	21 104	S 15 X	A 1+10 30	A 1+10	3 165	
S I DES EAUX DE PICARDIE 98490.00	Remplacement d'une conduite d'adduction d'eau fuyarde sur la commune de CAYEUX SUR MER	Cayeux sur Mer: rue Léon Parnier	HT 100 000	100 000	53 782	S 15 X	A 1+20 30	A 1+20	6 331	
S I DES EAUX DE PICARDIE 98491.00	Remplacement d'une conduite fuyarde structurante située sur le territoire Seine Normande mais alimentant à 93 % des abonnés redevables Artois Picardie.	Communes de PONT ET MARAIS et OUST MAREST : chemin de Jérusalem	HT 1 170 000	936 000	606 429	S 15 X	A 1+20 30	A 1+20	181 928	

**ANNEXE A LA DELIBERATION N° 16-I-066 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES
INTERVENTIONS**

Nom du maître d'ouvrage N° de dossier	Objet	Opérations			Montant prévisionnel de l'opération (€)			Participation financière (€)	
		Localisation HT ou TTC	Montant total	Montant éligible	Montant finançable	Plafonne*	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal
SIVOM COMMUNAUTE DU BETHUNOIS 98510.00	Renouvellement des réseaux et branchements fuyards	Béthune : rue de l'université, Massenet, Avenues Maréchal Lyautey et Varsovie	HT 491 568,72	491 568,72	491 568,72	S	15	73 735	
SIVOM COMMUNAUTE DU BETHUNOIS 98511.00	Renouvellement des réseaux et branchements fuyards	Béthune : rues de St Pol, du 14 juillet, Hoche et Verlaine	HT 222 767,60	222 767,60	222 767,60	A 1+20	50	245 784	
SIVOM COMMUNAUTE DU BETHUNOIS 98512.00	Renouvellement des réseaux et branchements fuyards	Béthune : rue du Docteur Dherin, Rue et Impasse des 4 Faces Labourse : rue Jules Ferry	HT 394 371,78	394 371,78	394 371,78	S	15	59 155	
SIVOM COMMUNAUTE DU BETHUNOIS 98513.00	Renouvellement des réseaux et branchements fuyards	Chocques : rue du Docteur Chauvaux Labeuvinère : rue Vaillant Couturier	HT 330 200,03	330 200,03	330 200,03	A 1+20	50	197 185	
SIVOM COMMUNAUTE DU BETHUNOIS 98514.00	Renouvellement des réseaux et branchements fuyards	Béthune : rue A. Racine et Avenue JB Lebas Fouquereuil : rues de Fouquieres et G. Miont	HT 336 185,63	336 185,63	336 185,63	S	15	165 100	
SIVOM COMMUNAUTE DU BETHUNOIS 98515.00	Renouvellement des réseaux et branchements fuyards	Allouagne : rue de Gaulle et Eaurière Verquin : rue de l'Egalité	HT 390 168,40	390 168,40	137 641	X	15	20 646	
SIVOM COMMUNAUTE DU BETHUNOIS 98516.00	Renouvellement de branchements fuyards	BETHUNE et l'ensemble du territoire du SIVOM	HT 150 000	150 000	150 000	S	15	22 500	
						A 1+20	50	75 000	

**ANNEXE A LA DELIBERATION N° 16-I-066 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES
INTERVENTIONS**

Nom du maître d'ouvrage N° de dossier	Objet	Localisation	Opérations			Montant prévisionnel de l'opération (€)			Participation financière (€)		
			HT ou TTC	Montant total	Montant éligible	Montant finançable	Nature*	Plafonne*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
REGIE NOREADE 98532.00	Travaux d'économie en eau potable	AUBY : (tranche 1) rue du champ Fromentin et RD 120	HT	530 000	530 000	476 350	X	S	15	71 452	
REGIE NOREADE 98533.00	Travaux d'économie en eau potable	AUBY : (tranche 3) RD 120- rue jean Jaures et Blum	HT	510 000	510 000	457 500	X	A 1+20	50	238 175	
REGIE NOREADE 98571.00	Travaux d'économie en eau potable	AUBY- (Tranche 2) : rues Victor Hugo et Jules Ferry	HT	140 000	140 000	66 200	X	S	15	68 625	
REGIE NOREADE 98572.00	Travaux d'économie en eau potable	AUBY- Tranche 4 : rue des Frères Duyne	HT	215 000	215 000	215 000		S	15	9 930	
REGIE NOREADE 98573.00	Travaux d'économie en eau potable	AUBY- Tranche 5 : rue Pasteur et Cordonnier	HT	270 000	270 000	259 350	X	S	15	33 100	
REGIE NOREADE 98584.00	Travaux d'économie d'eau	HONNECOURT-SUR-ESCAUT : Rues Neuve et d'Ossu	HT	705 000	705 000	382 450	X	A 1+20	50	107 500	
REGIE NOREADE 98585.00	Travaux d'économie d'eau	PROVILLE : Voie d'Hermenne	HT	687 000	687 000	439 950	X	S	15	219 975	

**ANNEXE A LA DELIBERATION N° 16-I-066 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES
INTERVENTIONS**

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Objet	Localisation	Montant prévisionnel de l'opération (€)				Participation financière (€)
				HT ou TTC	Montant total	Montant éligible	Montant finançable	
								Garantie financière
98586,00	REGIE NORADE	Travaux d'économie d'eau	SAINTE AMAND LES EAUX - Rue de la Fontaine Bouillon	HT 325 000	325 000	124 100	X	S 15
98587,00	REGIE NORADE	Travaux d'économie d'eau	SAINTE AMAND LES EAUX - Rue du Gros Pin	HT 166 000	166 000	59 850	X	A 1+20 30
98633,00	SIVU DES EAUX DE FERFAY AUMERVAL	Renouvellement de canalisations avec reprise de branchements	FERFAY : Chaussée Brunehaut (du n°80 au n°98)	HT 39 772,25	39 772,25	19 000	X	S 15
98634,00	SIVU DES EAUX DE FERFAY AUMERVAL	Renouvellement de canalisations avec reprise de branchements	AUMERY/AL : Rue Principale (du n°60 rue Principale au n°30 rue de Pernes)	HT 118 790	118 790	53 800	X	A 1+20 30
98635,00	SIVU DES EAUX DE FERFAY AUMERVAL	Renouvellement de canalisations avec reprise de branchements	FERFAY : rue Roger SALENGRO	HT 64 043,25	64 043,25	28 650	X	S 15
98636,00	SIVU DES EAUX DE FERFAY AUMERVAL	Renouvellement de canalisations avec reprise de branchements	BAILLEUL-LES-PERNES : Rue de Pernes (de l'école (face au 1 place Salengro) jusqu'au 9 rue de Pernes)	HT 51 554,25	51 554,25	23 750	X	A 1+10 30
98637,00	SIVU DES EAUX DE FERFAY AUMERVAL	Renouvellement de canalisations avec reprise de branchements	BAILLEUL-LES-PERNES : Rue de Pernes (du n°9 au n°29)	HT 61 237	61 237	32 700	X	S 15
								A 1+10 30
								9 810

✓

**ANNEXE A LA DELIBERATION N° 16-I-066 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES
INTERVENTIONS**

Nom du maître d'ouvrage N° de dossier	Objet	Localisation	Montant HT à TTC	Montant prévisionnel de l'opération (€)			Participation financière (€)
				Montant total	Montant éligible	Montant finançable	
SIVU DES EAUX DE FERFAY AUMERVAL	Renouvellement de canalisations avec reprise de branchements	AUMERVAL : Rue du Sac	HT 16 811,20	16 811,20	7 150	X	A 1+10 Taux ou forfait Plafonne Nature*
METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE	Renouvellement de réseau d'eau potable	HEM : rue du Rivage (de l'Avenue Henri Delecroix à la fin de voie).	HT 138 000	138 000	59 950	X	A 1+20 30
METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE	Renouvellement de réseau d'eau potable	Lambersart: rue Auguste Bonne (Emplacement : Côté impair du n°261 au n°303)	HT 96 000	96 000	45 300	X	S 15
METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE	Renouvellement de réseau d'eau potable	LAMBERSART : Rue de la Carnoy (du n°49 au n°103).	HT 102 000	102 000	51 150	X	A 1+20 50
METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE	Renouvellement de réseau d'eau potable	RONCHIN: Rue du Commerce	HT 128 000	128 000	44 250	X	S 15
METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE	Renouvellement de réseau d'eau potable	ROUBAIX: Rue Duguesclin	HT 114 000	114 000	41 750	X	S 15
METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE	Renouvellement de réseau d'eau potable	Roubaix : Rue Romain Rolland (du Boulevard de Belfort au n°22)	HT 96 000	96 000	63 750	X	A 1+20 30
98644.00	98642.00	98643.00	98639.00	98640.00	98641.00	98638.00	98638.00

ot

er

**ANNEXE A LA DELIBERATION N°16-I-066 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES
INTERVENTIONS**

Nom du maître d'ouvrage N° de dossier	Objet	Localisation	HT ou TTC	Montant prévisionnel de l'opération (€)			Participation financière (€)
				Montant total	Montant éligible	Montant finançable	
CANDAS 98760.00	Renouvellement de canalisations du réseau d'eau potable	CANDAS : rue des Juifs, rue Dufour, ruelle Jean Mailé, rue de Saint Antoine, rue de Longuevillette, rue de Beauval, ruelle de Berneuil et rue Neuve	HT 610 700	610 700	109 350	X	A 1+20 30 32 805
COMMUNAUTE D' AGGLOMERATION DE SAINT OMER 98852.00	Travaux de lutte contre les fuites	SERQUES : Rue du long chemin, rue du rivage, sentier des communes (y compris l'îlot du Fort du chêne),	HT 750 000	750 000	236 500	X	A 1+20 30 70 950
SI D'EAU POTABLE DE WITTERHUN 98853.00	Travaux de lutte contre les fuites	LEULLINGHEN BERNES : liaison station de reprise de Rinxent au réservoir de Rinxent.	HT 1 125 000	1 125 000	1 125 000	A 1+20 50 S	562 500 15 35 475
REGIE NORADE 98868.00	Travaux d'économie d'eau	INCHY : Route Nationale 43	HT 300 000	300 000	300 000	A 1+20 50 S	168 750 15 45 000
REGIE NORADE 98869.00	Travaux d'économie d'eau	INCHY : Rue Watremez	HT 220 000	220 000	220 000	A 1+20 50 S	110 000 15 33 000
COMMUNE DE DENAIN 98872.00	Renouvellement de réseau Eau Potable	DENAIN : Rues Casanova, Villars et Bériot (RD 645)	HT 878 527	878 527	878 527	A 1+20 30 S	263 558 15 131 779
ERCHEU 98873.00	Remplacement de conduites tuyardes	rues de Martroy et du Cimetière Mérovingien	HT 87 750	87 750	21 900	X	3 285 A 1+10 30 6 570

**ANNEXE A LA DELIBERATION N° 16-I-066 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES
INTERVENTIONS**

Nom du maître d'ouvrage N° de dossier	Opérations	Objet	Localisation	Montant prévisionnel de l'opération (€)				Participation financière (€)			
				HT ou TTC	Montant total	Montant éligible	Montant finançable	Plafonne*	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal
CALAIS 98874.00	Travaux de réduction des fuites	CALAIS	HT 1 451 900	1 451 900	1 005 200			S X	15	150 780	
SYNDICAT DES EAUX DES VALLEES DU GY ET DE LA SCARPE 98890.00	Travaux d'économie d'eau	SARS LE BOIS - Rue d'Ambrières	HT 93 292	93 292	62 850			S X	15	9 427	
SYNDICAT DES EAUX DES VALLEES DU GY ET DE LA SCARPE 98892.00	Travaux d'économie d'eau	FREVIN CAPELLE - Rue du Général de Gaulle	HT 34 050	34 050	18 350			S X	15	2 752	
REGIE NOREADE 98905.00	Travaux d'économie en eau potable	CANTIN - Rue d'ARLEUX	HT 370 000	370 000	243 100			A 1+20 X	30	5 505	
REGIE NOREADE 98906.00	Travaux d'économie d'eau	CANTIN - Rue d'Ercin	HT 740 000	740 000	411 900			A 1+20 X	30	121 550	
REGIE NOREADE 98907.00	Rénovation du réseau d'eau potable	DOUCHY-LES-MINES : Rue de la République	HT 1 450 000	1 450 000	632 400			S X	15	94 860	
REGIE NOREADE 98908.00	Travaux d'économie d'eau	GUESNAIN - Boulevard Croizat	HT 140 000	140 000	67 450			S X	15	10 117	
								A 1+20	50	316 200	
								A 1+20	50	33 725	

**ANNEXE A LA DELIBERATION N° 16-I-066 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES
INTERVENTIONS**

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations			Montant prévisionnel de l'opération (€)			Participation financière (€)			Garantie financière
		Objet	Localisation	HT ou TTC	Montant total	Montant éligible	Montant finançable	Plafond	Nature*	Taux ou forfait	
98909.00	REGIE NOREADE	Rénovation du réseau d'eau potable	HAULCHIN : Rues Etienne Bisiaux, Hennequin, Jean Jaurès, Ernest Macarez, Place des Cyyses, Cité Crinquet et rueille Géroméne	HT 270 000	270 000	102 800	X	A 1+20	50	51 400	
98916.00	REGIE NOREADE	Travaux d'économie d'eau	LEWARDE Rue de Loffre	HT 140 000	140 000	80 950	X	A 1+20	50	15 12 142	
98917.00	REGIE NOREADE	Travaux d'économie d'eau	MONCHECOURT - Rue d'Emerchicourt	HT 400 000	400 000	280 200	X	A 1+20	50	40 475	
98918.00	REGIE NOREADE	Rénovation du réseau d'eau potable	NEUVILLE-SUR-ESCAUT : Rue Ernest Couteaux	HT 155 000	155 000	131 950	X	A 1+20	50	140 100	
98919.00	REGIE NOREADE	Rénovation du réseau d'eau potable	NEUVILLE-SUR-ESCAUT : Rue Pierre Brossellet	HT 181 000	181 000	180 750	X	S	15	42 030	
98920.00	REGIE NOREADE	Travaux d'économie d'eau	MONCHECOURT - Rue Rousseau et chemin de Villers	HT 370 000	370 000	271 550	X	S	15	65 975	
98921.00	SIAEP REGION AUDRUIQUE	Travaux de lutte contre les fuites	AUDRUIQUE : rue du Fort Bâillard et route de Zukerque (commune de Nortkerque).	HT 518 000	518 000	93 800	X	A 1+20	30	28 140	
							S	S	15	14 070	

**ANNEXE A LA DELIBERATION N° 16-I-066 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES
INTERVENTIONS**

Nom du maître d'ouvrage	N° de dossier	Opérations		Montant prévisionnel de l'opération (€)			Participation financière (€)		
		Objet	Localisation	HT ou TTC	Montant total	Montant éligible	Montant finançable	Nature*	Taux ou forfait
REGIE NOREADE	98922.00	Rénovation de conduites Eau Potable	MARESCHES : Centre ville - Impasses perpendiculaires aux rues Vaillant-Couturier et des Warennes	HT 142 360	142 360	142 360	A 1+20	50	71 180
REGIE NOREADE	98923.00	Renouvellement du réseau Eau Potable	MARESCHES : RD 139	HT 325 000	325 000	164 450	S 15	15	21 354
SI ALIMENTATION EAU POTABLE GUERBIGNY	98932.00	Renouvellement de conduites tuyardes sur les communes de ROLLLOT et FESCAMPS	ROLLLOT: rue de la Madeleine (RD 935) FESCAMPS: RD68	HT 565 976	565 976	71 800	A 1+20	30	21 540
COUPELLE VIEILLE	98934.00	Remplacement des conduites existantes présentant des fuites	COUPELLE-VIEILLE : rues de Walluy, de la Cavée et de Saint Omer	HT 251 938	237 800	166 300	X S 15	15	10 770
REGIE NOREADE	98939.00	Rénovation de conduite et de branchements	SOLESMES : Impasses Camus, Magalote, des Chasseurs et rue Guy Moquet	HT 104 328	104 328	104 328	A 1+20	50	83 150
REGIE NOREADE	98940.00	Rénovation de conduite et de branchements	SOLESMES : Rue de la Cavée	HT 239 176	239 176	239 176	S 15	15	24 945
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU VALENCIENNOIS	98941.00	TRAVAUX ECONOMIE D'EAU	AULNOY-LEZ-VALENCIENNES et TRITH-SAINT-LEGER : Rues Grommaire, Griotet et Léger	HT 263 418	263 418	157 100	A 1+20	30	47 130
							X S 15	15	23 565

**ANNEXE A LA DELIBERATION N° 16-I-066 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES
INTERVENTIONS**

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations			Montant prévisionnel de l'opération (€)			Participation financière (€)		Garantie financière
		Objet	Localisation	HT ou TTC	Montant total	Montant éligible	Montant finançable	Plafond * Nature	Taux ou forfait	
98967.00	REGIE NOREADE	TRAVAUX ECONOMIE D'EAU	VENDEGIES-SUR-ECAILLON : Liaison avec la commune de SAULZOIR	HT 325 000	325 000	264 600	X A 1+20	50	132 300	
98972.00	SIAEP PLATEAU SUD AILLY SUR NOYE	Renouvellement de conduites fuyardes sur les communes de Louvrechy, Rouvrel et le hameau de Merville au Bois	Louvrechy, Rouvrel et Ailly sur Noye (hameau de Merville au Bois)	HT 1 100 000	1 100 000	649 050	X A 2+10	50	324 525	
98974.00	BUS LES ARTOIS	Travaux de renouvellement de canalisation d'eau potable	Rue d'Acheux	HT 5 200	5 200	5 200	S 15	15	780	
98977.00	SICOM ADDUCTION EAU REBREUVE-RANCHICOURT	Travaux de remplacement de conduites	REBREUVE RANCHICOURT : rues d'Aliennes et du moulin GAUCHIN LE GAL ; RD73 rue de Caucourt et RD 341 Chaussée Brunehaut CAUCOURT : rues du Marais et d'En Haut (RD 73) HERMIN : rue Haute	HT 530 524	530 524	339 900	X A 1+20	50	169 950	
98980.00	SIAEP DU BOIS DE LA MOTTE	Renouvellement de conduites fuyardes dans la commune de SAIGNEVILLE	Saigneville: Rue du Marais et chemin de halage	HT 745 230	745 230	194 200	X A 1+20	30	58 260	
98981.00	BELLICOURT	RENOUVELLEMENT DE RESEAU EAU POTABLE	Bellicourt: Hameau de Riqueval	HT 308 000	308 000	308 000	S 15	15	29 130	
98982.00	SIAEP VALLEE DE LA NIEVRE	RENOUVELLEMENT DU RESEAU EAU POTABLE	Saint Ouen: Rue du docteur Martin et cité Saint Jules	HT 256 000	256 000	199 750	X A 1+20	50	46 200	
							S 15	15	29 962	
							A 1+20	50	99 875	

**ANNEXE A LA DELIBERATION N° 16-I-066 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES
INTERVENTIONS**

Nom du maître d'ouvrage N° de dossier	Objet	Localisation	Opérations			Montant prévisionnel de l'opération (€)			Participation financière (€)		
			Montant total HT	Montant éligible HT	Montant finançable	Plafonne	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière	
SI DES EAUX DE FLIXECOURT 98983,00	RENOUVELLEMENT DE RESEAU EAU POTABLE	Ville Le Marchet : rues Georges Outrebon, Marius Sire, Léo Lagrange, Jean Jaurès, Jean Baptiste Caron, du Clos de la Sénise, Louis Pasteur et rue Gambetta.	HT 410 000	410 000	410 000	S	15	61 500			
SIAEP REGION NAOURS 98985,00	RENOUVELLEMENT DE RESEAU EAU POTABLE ENTRE TALMAS ET VAL DE MAISON	Talmas	HT 545 000	479 000	212 350	X	A 1+20	30	63 705		
SI D'EAU POTABLE DU SANTERRE 98986,00	Renouvellement de conduites fuyardes dans la commune de NESLE	Nesle: Rue de Ham	HT 180 000	180 000	74 850	X	S	15	31 852		
SI D'EAU POTABLE DU SANTERRE 98991,00	Renouvellement de conduites d'adduction d'eau fuyardes à VILLERS BRETONNEUX, LE HAMEL et GUILLAUCOURT	VILLERS BRETONNEUX : RD 1029 (partie), rue Obry (partie) et Rue de Melbourne (partie); LE HAMEL : hameau de Bouzencourt; GUILLAUCOURT : conduite avant réservoir.	HT 680 000	680 000	360 673	X	A 1+20	30	11 227		
SI D'EAU POTABLE DU SANTERRE 98993,00	Renouvellement d'une conduite d'adduction d'eau fuyarde	Rosières-en-Santerre : Rue de Méharicourt	HT 250 000	250 000	136 650	S	15	22 455			
ABBEVILLE 98994,00	Travaux de renouvellement des canalisations et branchements	Abbeville : QUAI DE LA POINTE	HT 253 226,36	253 226,36	88 800	X	A 1+20	30	40 995		
SIAEP REGION DE COULONVILLERS 98998,00	RENOUVELLEMENT DU RESEAU EAU POTABLE A BUSSUS BUSSUEL	Bussus Bussuel	HT 114 730	114 730	114 730	S	15	20 497			
							A 1+20	30	13 320		
							A 1+20	30	26 640		
							A 1+20	30	34 419		
							S	15	17 209		

**ANNEXE A LA DELIBERATION N° 16-I-066 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES
INTERVENTIONS**

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations	Objet	Localisation	Montant prévisionnel de l'opération (€)			Participation financière (€)				
					HT ou TTC	Montant total	Montant éligible	Montant finançable	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
996999.00	SIAEP REGION DE COULONVILLERS	RENOUVELLEMENT DE RESEAU EAU POTABLE	MAISON ROLAND	HT	66 280	66 280	66 280	66 280	S	15	9 942	
990000.00	SIAEP REGION DE COULONVILLERS	RENOUVELLEMENT DE RESEAU EAU POTABLE	RD925 Liaison NEUVILLE-ONEUX	HT	75 309	75 309	53 350	53 350	X	A 1+20	30	19 884
99002.00	ABBEVILLE	Travaux de renouvellement des canalisations et branchements	Abbeville : RUE GONTIER PATIN	HT	71 191,99	71 191,99	34 850	34 850	X	A 1+20	30	10 455
99006.00	ABBEVILLE	Renouvellement de canalisations d'eau potable	Abbeville (quartier de la sucrerie); rues de la Sucrerie, Cressonière, Nau, et Ruelle d'En Bas	HT	177 000	177 000	81 200	81 200	X	A 1+20	30	5 227
99007.00	CA DU DOUAISIS C.A.D.	Travaux d'économie d'eau	DOUAI - Rues de la Madeleine, St Jacques et de Weiz	HT	353 850	353 850	40 250	40 250	X	A 1+20	30	24 360
99008.00	CA DU DOUAISIS C.A.D.	Travaux d'économie d'eau	SIN LE NOBLE - Rues du Bois des Reiz, Ghesquière, Longue et DECHY : Rue de la République	HT	906 831	906 831	862 000	862 000	S	15	129 300	
99014.00	OSTRICOURT	Renouvellement du réseau d'eau potable	OSTRICOURT : Résidence des Moulins	HT	46 250	46 250	16 550	16 550	X	S	15	2 482
									A 1+10	30	4 965	

**ANNEXE A LA DELIBERATION N° 16-I-066 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES
INTERVENTIONS**

Nom du maître d'ouvrage N° de dossier	Objet	Localisation	Montant prévisionnel de l'opération (€)				Participation financière (€)				
			TTC HT	Montant total	Montant éligible	Montant finançable	Plafonne*	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
ETAPLES 99024.00	Réductions de fuites	ETAPLES: Rue du Mont Levin et rue du Général de Gaulle	HT	181 000	181 000	65 300	X	A 1+20	30	19 590	
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT QUENTIN 99038.00	Travaux de renouvellement de réseaux d'eau potable	Saint Quentin: rue Hector Denis	HT	54 130	54 130	37 750	X	S	15	9 795	
SIAEP BAVINCOURT LA HERLIERE 99039.00	Renouvellement de réseaux d'eau potable	BAVINCOURT et LA HERLIERE : RN25 et rue de la Gare	HT	90 000	87 813	87 813		S	15	13 171	
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION AMIENS METROPOLE 99042.00	Travaux de renouvellement de canalisations d'eau potable	Amiens: Rue Marcellin Berthelot	HT	110 000	110 000	110 000		A 1+20	50	43 906	
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION AMIENS METROPOLE 99043.00	Travaux de renouvellement de canalisations d'eau potable	AMIENS: Boulevard de Strasbourg	HT	275 000	275 000	275 000		A 1+20	50	55 000	
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION AMIENS METROPOLE 99044.00	Travaux de renouvellement de canalisations d'eau potable	Amiens: Boulevard de Bapaume	HT	280 000	280 000	280 000		S	15	42 000	
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION AMIENS METROPOLE 99045.00	Travaux de renouvellement de canalisations d'eau potable	AMIENS: rue Dhavemas	HT	300 000	300 000	300 000		S	15	45 000	

**ANNEXE A LA DELIBERATION N° 16-I-066 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES
INTERVENTIONS**

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations	Objet	Localisation	Montant prévisionnel de l'opération (€)			Participation financière (€)			
					HT ou TTC	Montant total	Montant éligible	Montant finançable	Nature*	Taux ou forfait	
99046.00	COMMUNAUTE D' AGGLOMERATION AMIENS METROPOLE	Travaux de renouvellement de canalisations d'eau potable	Amiens: rue Debray	HT	126 000	126 000	126 000	S	15	18 900	
99047.00	COMMUNAUTE D' AGGLOMERATION AMIENS METROPOLE	Travaux de renouvellement de canalisations d'eau potable	Amiens: rue d'Elboeuf	HT	490 000	490 000	490 000	A 1+20	50	245 000	
99048.00	COMMUNAUTE D' AGGLOMERATION AMIENS METROPOLE	Travaux de renouvellement de canalisations d'eau potable	AMIENS: Chaussée Saint Pierre	HT	613 000	613 000	613 000	S	15	73 500	
99049.00	COMMUNAUTE D' AGGLOMERATION AMIENS METROPOLE	Travaux de renouvellement de canalisations d'eau potable	Amiens: rue Winston Churchill	HT	250 000	250 000	185 600	S	15	27 840	
99050.00	COMMUNAUTE D' AGGLOMERATION AMIENS METROPOLE	Travaux de renouvellement de canalisations d'eau potable	Amiens: rue de la 3ème D.I.	HT	572 000	572 000	477 950	X	A 1+20	50	92 800
99051.00	COMMUNAUTE D' AGGLOMERATION AMIENS METROPOLE	Travaux de renouvellement de canalisations d'eau potable	Amiens: rue saint Leu	HT	290 000	290 000	216 800	S	15	32 520	
99053.00	COMMUNAUTE D' AGGLOMERATION DE SAINT QUENTIN	Travaux de renouvellement de réseaux d'eau potable	Saint Quentin: rue Florimond	HT	58 000	58 000	46 750	X	A 1+20	30	14 025
								S	15	7 012	

5

**ANNEXE A LA DELIBERATION N° 16-I-066 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES
INTERVENTIONS**

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations			Montant prévisionnel de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	HT ou TTC	Montant total	Montant éligible	Montant finançable	Plafonne*	Nature*	Taux ou forfait*	Montant maximal
99056.00	COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DE SAINT QUENTIN	Travaux de renouvellement de réseaux d'eau potable	Saint Quentin: rue Boucher de Perthes	HT	98 930	98 930	74 200	X	A 1+20	30	22 260
99057.00	COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DE SAINT QUENTIN	Travaux de renouvellement de réseaux d'eau potable	Neuville Saint Amand: Rues du Midi et du Puits	HT	64 900	64 900	58 150	X	A 1+20	30	17 445
99058.00	COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DE SAINT QUENTIN	Travaux de renouvellement de réseaux d'eau potable	GAUCHY: Rues Mairesse et Perret	HT	88 040	88 040	74 050	X	A 1+20	30	22 215
99059.00	COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DE SAINT QUENTIN	Travaux de renouvellement de réseaux d'eau potable	GAUCHY: Rues Myska, Durand et Desjardins	HT	44 820	44 820	12 200	X	S	15	11 107
99061.00	COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DE SAINT QUENTIN	Travaux de renouvellement de réseaux d'eau potable	SAINT QUENTIN: rue Lenoir	HT	57 845	57 845	43 350	X	A 1+10	30	3 660
99062.00	COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DE SAINT QUENTIN	Travaux de renouvellement de réseaux d'eau potable	SAINT QUENTIN: Rues Frereuse, Moine de Beauvais, Chevalier de la barre, Official et place des enfants de choeur	HT	105 800	105 800	84 800	X	A 1+20	30	25 440
99072.00	MONTREUIL	Travaux de lutte contre les fuites	MONTRÉUIL : lotissement de la Basse Canche (rue du moulin des orphelins, rue des prés de la ville, rue du déversoir, rue de l'oseraie).	HT	140 000	140 000	85 750	X	S	15	12 862
								A 1+20	30	25 725	

✓

Page n° 17/18

**ANNEXE A LA DELIBERATION N° 16-I-066 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES
INTERVENTIONS**

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations		Montant prévisionnel de l'opération (€)			Participation financière (€)				Garantie financière
		Objet	Localisation	HT ou TTC	Montant total	Montant éligible	Montant finançable	Plafond*	Nature*	Taux du forfait	
99080.00	REGIE NORADE	Travaux de lutte contre les fuites	BROUCKERQUE : Routes de Pitgam et de la Colme	HT	330 000	330 000	89 650	X	A 1+20	50	44 825
99109.00	COMMUNAUTE D' AGGLOMERATION AMIENS METROPOLE	Travaux de renouvellement de canalisations d'eau potable	Amiens: rue Enguerrand	HT	140 000	140 000	140 000	S	A 1+20	15	13 447
99110.00	COMMUNAUTE D' AGGLOMERATION AMIENS METROPOLE	Travaux de renouvellement de canalisations d'eau potable	Amiens: rue Chevalier	HT	85 000	85 000	85 000	A 1+20	50	42 500	
99111.00	COMMUNAUTE D' AGGLOMERATION AMIENS METROPOLE	Travaux de renouvellement de canalisations d'eau potable	Amiens: rue Cyrille Werbrouck	HT	150 000	150 000	150 000	A 1+20	50	75 000	
99113.00	COMMUNAUTE D' AGGLOMERATION AMIENS METROPOLE	Travaux de renouvellement de canalisations d'eau potable	Amiens: rue Laurendeau	HT	545 000	545 000	545 000	S	A 1+20	50	22 500
TOTAL					36 253 572,46	35 937 247,46	23 821 992,76				14 247 143,00

* A 1+20 : Avance en 20 ans après 1 an de différé

S : Subvention

A 1+10 : Avance en 10 ans après 1 an de différé

A 2+10 : Avance en 10 ans après 2 ans de différé

**DELIBERATION N° 16-I-067 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES
INTERVENTIONS**

TITRE : POLLUTIONS DIFFUSES

VISA :

- Vu la Charte de l'Environnement promulguée par la Loi Constitutionnelle n° 2005-205 du 1er mars 2005,
- Vu le Code de l'Environnement,
- Vu la Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques,
- Vu le Décret n° 2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux Agences de l'Eau,
- Vu le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie applicable au 12 septembre 2014,
- Vu le Xème Programme d'Intervention 2013-2018 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la délibération n° 16-A-024 du Conseil d'Administration du 17 juin 2016 en portant approbation des modalités générales des interventions financières de l'Agence,
- Vu le Xème Programme d'Intervention 2013-2018 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la décision du directeur du 18 octobre 2016 portant sur l'adaptation de programme 16-12 modifiant les montants annuels,
- Vu la délibération n° 15-A-044 du Conseil d'Administration du 16 octobre 2015 relative à la lutte contre les pollutions diffuses,
- Vu le rapport présenté au point n 5.2.1 de l'ordre du jour de la Commission Permanente des Interventions du 4 Novembre 2016,

La Commission Permanente des Interventions décide :

ARTICLE 1 -

L'Agence apporte une participation financière pour les opérations reprises en annexe à la présente délibération et selon les modalités qui y sont indiquées. Le montant de l'engagement s'établit à :

14 dossiers d'interventions	
Montant cumulé sous forme de subvention	1 227 336,00 €
Montant cumulé sous forme d'avance convertible en subvention	
Montant cumulé sous forme d'avance remboursable	
Montant total	1 227 336,00 €

ARTICLE 2 -

Délégation est donnée au Directeur Général pour établir et signer avec chaque maître d'ouvrage la convention ou l'acte d'attribution correspondant, conformément aux dispositions prévues par la délibération fixant les modalités générales d'interventions de l'Agence.

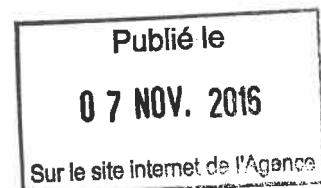
ARTICLE 3 -

Le montant des participations financières est imputé sur la ligne de Programme X182.

**LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION
PERMANENTE DES INTERVENTIONS**



Patrick LEMAY



**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE
L'AGENCE**



Olivier THIBAULT

**ANNEXE A LA DELIBERATION N° 16-I-067 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES
INTERVENTIONS**

Nom du maître d'ouvrage N° de dossier	Objet	Localisation	HT ou TTC	Montant prévisionnel de l'opération (€)			Participation financière (€)
				Montant total	Montant éligible	Montant finançable	
98851.00	ECOPHYTO II : ZERO PHYTO, UN CADEAU POUR L'EAU	Communauté de Communes des 7 Vallées	TTC	158 600	158 600	158 600	Taux du financement Nature*
99328.00	CHAMBRE D'AGRICULTURE SOMME	Ecophyto II : Projet Phyt'ess	Département de la Somme	HT	335 500	310 000	310 000
99329.00	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE UNEAL	Ecophyto II : projet Ecophyto UNEAL	Bassin Artois-Picardie	HT	340 867,05	340 867,05	240 867,05
99333.00	BAILLIET THIERRY	Ecophyto II : Sensibilisation des futurs agriculteurs	Loos-en-Gohelle	HT	71 300	71 300	71 300
99334.00	CHAMBRE D'AGRICULTURE DU NORD-PAS DE CALAIS	Ecophyto II : GIEE du Ternois	Ternois, Calaisis et Flandres	HT	88 560	88 560	88 560
99335.00	CHAMBRE D'AGRICULTURE DU NORD-PAS DE CALAIS	Ecophyto II : production biologique intégrée en fraise et légumes	Départements du Nord et du Pas-de-Calais	HT	220 380	220 380	220 380
99337.00	CHAMBRE D'AGRICULTURE DU NORD-PAS DE CALAIS	Ecophyto II : développement d'une filière à base de plantes ligno-cellulosiques	Projet d'Intérêt Général Metaleurop	HT	210 175	118 795	118 795
							50 59 397
							50 110 190
							50 59 397

**ANNEXE A LA DELIBERATION N° 16-I-067 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES
INTERVENTIONS**

Nom du maître d'ouvrage N° de dossier	Objet	Localisation	Opérations			Montant prévisionnel de l'opération (€)	Participation financière (€)	
			HT	TTC	Montant total	Montant éligible	Montant finançable	
TERRE DE PICARDIE	Ecophyto II : Terre de Picardie - réseau d'essais à la ferme	Département de la Somme	HT	472 500	255 000	255 000	S	50 127 500
CHAMBRE D'AGRICULTURE SOMME	Ecophyto II : un sol vivant pour moins d'intrants	Département de la Somme	HT	117 000	117 000	117 000	S	50 58 500
GROUP CARRE SAS	Ecophyto II : agriculture et protection de la ressource en eau	Territoires de la Communauté d'Agglomération du Douaisis et de la Communauté de Communes OSARTIS - Marquion	HT	101 150	101 150	16 150	X S	50 8 075
CHAMBRE D'AGRICULTURE SOMME	Ecophyto II : télodétection d'adventices	Département de la Somme	HT	239 000	239 000	239 000	S	50 119 500
FEDERATION REGIONALE DES CUMA DES HAUTS DE FRANCE	Ecophyto II : AGROSPEI	Bassin Artois-Picardie	HT	240 240	240 240	214 500	X S	50 107 250
SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE L'AVESNOIS	ECOPHYTO II : Accompagnement des collectivités pour la réduction de l'usage des pesticides	Périmètre du Parc Naturel Régional de l'Avesnois et du SAGE de la Sambre	TTC	230 502	230 502	230 502	S	50 115 251
H3EAU+	ECOPHYTO II : Projet Agroécologique : Eau, Phyto et nouvelles filières 2016-2019	Aire d'alimentation du captage HT de Breteuil	HT	183 261	183 261	174 021	X S	50 87 010
TOTAL				3 009 035,05	2 674 655,05	2 454 675,05		1 227 336,00

S : Subvention

*

**DELIBERATION N° 16-I-068 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES
INTERVENTIONS**

TITRE : SOUTIEN AGRICULTURE BIO ET AGROFOREST.

VISA :

- Vu la Charte de l'Environnement promulguée par la Loi Constitutionnelle n° 2005-205 du 1er mars 2005,
- Vu le Code de l'Environnement,
- Vu la Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques,
- Vu le Décret n° 2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux Agences de l'Eau,
- Vu le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie applicable au 12 septembre 2014,
- Vu le Xème Programme d'Intervention 2013-2018 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la délibération n° 16-A-024 du Conseil d'Administration du 17 juin 2016 en portant approbation des modalités générales des interventions financières de l'Agence,
- Vu le Xème Programme d'Intervention 2013-2018 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la décision du directeur du 18 octobre 2016 portant sur l'adaptation de programme 16-12 modifiant les montants annuels,
- Vu la délibération n° 15-A-044 du Conseil d'Administration du 16 octobre 2015 relative à la lutte contre les pollutions diffuses,
- Vu le rapport présenté au point n 5.3.1 de l'ordre du jour de la Commission Permanente des Interventions du 4 Novembre 2016,

La Commission Permanente des Interventions décide :

ARTICLE 1 -

L'Agence apporte une participation financière pour les opérations reprises en annexe à la présente délibération et selon les modalités qui y sont indiquées. Le montant de l'engagement s'établit à :

3 dossiers d'interventions	
Montant cumulé sous forme de subvention	84 773,00 €
Montant cumulé sous forme d'avance convertible en subvention	
Montant cumulé sous forme d'avance remboursable	
Montant total	84 773,00 €

ARTICLE 2 -

Délégation est donnée au Directeur Général pour établir et signer avec chaque maître d'ouvrage la convention ou l'acte d'attribution correspondant, conformément aux dispositions prévues par la délibération fixant les modalités générales d'interventions de l'Agence.

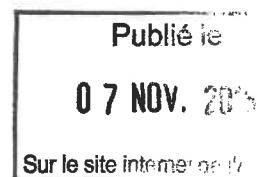
ARTICLE 3 -

Le montant des participations financières est imputé sur la ligne de Programme X185.

LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION
PERMANENTE DES INTERVENTIONS



Patrick LEMAY



LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE
L'AGENCE



Olivier THIBAULT

**ANNEXE A LA DELIBERATION N° 16-I-068 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES
INTERVENTIONS**

Nom du maître d'ouvrage	N° de dossier	Opérations			Montant prévisionnel de l'opération (€)			Participation financière (€)		
		Objet	Localisation	HT ou TTC	Montant total	Montant éligible	Montant finançable	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal
BAILLIET THIERRY	97733,00	Communication vidéo sur l'agriculture biologique relayée par de nouveaux médias : communiquer (2016)	Loos-en-Gohelle	TTC	26 400	26 400	26 400	S	70	18 480
A PRO BIO	97751,00	Réalisation d'un stand Agriculture biologique lors du salon Terres en Fête	Tilloy-les-Moffaines	TTC	21 725	21 725	21 725	S	70	15 207
METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE	97768,00	Programme de développement de l'agriculture biologique sur le territoire de la métropole Européenne de Lille	Métropole Européenne de Lille	HT	95 480	72 980	72 980	S	70	51 086
TOTAL					143 605,00	121 105,00	121 105,00			84 773,00

* S : Subvention

**DELIBERATION N° 16-I-069 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES
INTERVENTIONS**

TITRE : ENTRETIEN RESTAURATION DES COURS D'EAU

VISA :

- Vu la Charte de l'Environnement promulguée par la Loi Constitutionnelle n° 2005-205 du 1er mars 2005,
- Vu le Code de l'Environnement,
- Vu la Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques,
- Vu le Décret n° 2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux Agences de l'Eau,
- Vu le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie applicable au 12 septembre 2014,
- Vu le Xème Programme d'Intervention 2013-2018 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la délibération n° 16-A-024 du Conseil d'Administration du 17 juin 2016 en portant approbation des modalités générales des interventions financières de l'Agence,
- Vu le Xème Programme d'Intervention 2013-2018 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la décision du directeur du 18 octobre 2016 portant sur l'adaptation de programme 16-12 modifiant les montants annuels,
- Vu la délibération n° 15-A-046 du Conseil d'Administration du 16 octobre 2015 relative à la restauration et gestion des milieux aquatiques,
- Vu le rapport présenté au point n 6.2.1 de l'ordre du jour de la Commission Permanente des Interventions du 4 Novembre 2016,

La Commission Permanente des Interventions décide :

ARTICLE 1 -

L'Agence apporte une participation financière pour les opérations reprises en annexe à la présente délibération et selon les modalités qui y sont indiquées. Le montant de l'engagement s'établit à :

11 dossiers d'interventions	
Montant cumulé sous forme de subvention	1 970 061,00 €
Montant cumulé sous forme d'avance convertible en subvention	
Montant cumulé sous forme d'avance remboursable	
Montant total	1 970 061,00 €

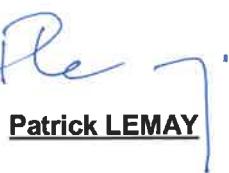
ARTICLE 2 -

Délégation est donnée au Directeur Général pour établir et signer avec chaque maître d'ouvrage la convention ou l'acte d'attribution correspondant, conformément aux dispositions prévues par la délibération fixant les modalités générales d'interventions de l'Agence.

ARTICLE 3 -

Le montant des participations financières est imputé sur la ligne de Programme X240.

LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION
PERMANENTE DES INTERVENTIONS


Patrick LEMAY

Publié le
07 NOV. 2016
Sur le site internet de l'Agence

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE
L'AGENCE


Olivier THIBAULT

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Objet	Localisation	Montant prévisionnel de l'opération (€)			Participation financière (€)	
				HT ou TTC	Montant total	Montant éligible	Montant finançable	
11811,00	LESTREM	Travaux et études complémentaires pour la mise en œuvre du projet de reméandrage du courant du Val sur la commune de Lestrem	Bassin versant de la Lys canalisée.	HT	196 266,01	170 014,51	170 014,51	S 80 13 489
97682,00	SYNDICAT MIXTE CANCHE ET AFFLUENTS	Travaux d'entretien courant 2016-2018 de la Canche et de ses affluents (320 km).	Bassin versant de la Canche et de la Ternoise	TTC	772 600	772 600	576 000	X S 50 288 000
98240,00	CENTRE REGIONAL DE PHYTOSOCIOLOGIE	Etude de suivi d'opérations de restauration de cours d'eau à partir d'indicateurs floristiques	Région Hauts de France.	TTC	70 120	70 120	70 120	S 50 35 060
99133,00	SYNDICAT MIXTE POUR LE SAGE DU BOULONNAIS	Travaux de restauration écologique de la Liane, le Belle-Isle, le Wimereux, la Corette et le Denacre.	Bassins versants de la Liane, du Wimereux et de la Slack.	TTC	55 100,03	55 100,03	55 100,03	S 80 44 080
99141,00	ASS SYNDICALE DE LA RIVIERE DE LA SELLE	Travaux d'entretien et de restauration écologique 2016-2017 de la Selle (Somme) et ses affluents (90 kms)	Bassin versant de la Selle	TTC	117 900	117 900	117 900	S 50 58 950
99144,00	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VIMEU VERT	Travaux d'entretien et de restauration écologique 2016-2018 des rivières Trie et Course, (13 km).	Bassin versant de la Trie	TTC	69 382,32	63 065,52	63 065,52	S 50 7 673
99161,00	DEPARTEMENT DE LA SOMME	Travaux d'entretien écologique 2016-2018 et de restauration 2016 sur le Fleuve Somme (206 km).	Fleuve Somme	TTC	2 389 082	1 507 406	1 174 475	X S 68,93 553 973
								S 50 185 400

Nom du maître d'ouvrage	N° de dossier	Opérations			Montant prévisionnel de l'opération (€)			Participation financière (€)		
		Objet	Localisation	HT ou TTC	Montant total	Montant éligible	Montant finançable	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal
SIAMENAG ENTRETIEN CANAL ASSECHEMENT	99178,00	Travaux d'entretien et de restauration écologique 2016-2018 sur la Serlance et ses affluents.	Bassin versant du Canal d'Assèchement, de la Serlance et des fossés annexes	TTC	105 069	98 109	98 109	S	54	32 165
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VALENCIENNES METROPOLE	99193,00	Travaux de requalification écologique des berges du Vieil-Escaut à Saint-Saulve et Valenciennes.	Bassin versant de la Rhonelle.	HT	447 357	340 982	340 982	S	50	19 272
METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE	99250,00	Etudes de conception et dossiers réglementaires des travaux de restauration de la Branche de Croix.	Bassin versant de la Deûle-Marque.	TTC	651 955	651 955	651 955	S	40	260 782
SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE LA SELLE	99255,00	Travaux de restauration écologique 2016 de la rivière Selle (Escaut) et de ses affluents.	Bassin versant de la Selle de St-Souplet à Douchy-les-Mines	TTC	89 183,20	89 183,20	89 183,20	S	80	71 346
TOTAL					4 964 014,56	3 936 435,26	3 406 904,26			1 970 061,00

* S : Subvention

**DELIBERATION N° 16-I-070 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES
INTERVENTIONS**

TITRE : CURAGE DES SEDIMENTS TOXIQUES

VISA :

- Vu la Charte de l'Environnement promulguée par la Loi Constitutionnelle n° 2005-205 du 1er mars 2005,
- Vu le Code de l'Environnement,
- Vu la Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques,
- Vu le Décret n° 2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux Agences de l'Eau,
- Vu le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie applicable au 12 septembre 2014,
- Vu le Xème Programme d'Intervention 2013-2018 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la délibération n° 16-A-024 du Conseil d'Administration du 17 juin 2016 en portant approbation des modalités générales des interventions financières de l'Agence,
- Vu le Xème Programme d'Intervention 2013-2018 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la décision du directeur du 18 octobre 2016 portant sur l'adaptation de programme 16-12 modifiant les montants annuels,
- Vu la délibération n° 15-A-046 du Conseil d'Administration du 16 octobre 2015 relative à la restauration et gestion des milieux aquatiques,
- Vu le rapport présenté au point n 6.3.1 de l'ordre du jour de la Commission Permanente des Interventions du 4 Novembre 2016,

La Commission Permanente des Interventions décide :

ARTICLE 1 -

L'Agence apporte une participation financière pour les opérations reprises en annexe à la présente délibération et selon les modalités qui y sont indiquées. Le montant de l'engagement s'établit à :

1 dossier d'interventions	
Montant cumulé sous forme de subvention	291 925,00 €
Montant cumulé sous forme d'avance convertible en subvention	
Montant cumulé sous forme d'avance remboursable	
Montant total	291 925,00 €

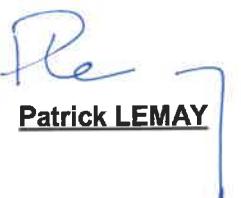
ARTICLE 2 -

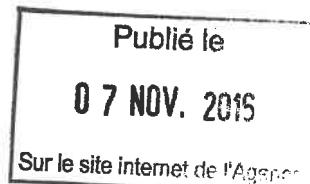
Délégation est donnée au Directeur Général pour établir et signer avec chaque maître d'ouvrage la convention ou l'acte d'attribution correspondant, conformément aux dispositions prévues par la délibération fixant les modalités générales d'interventions de l'Agence.

ARTICLE 3 -

Le montant des participations financières est imputé sur la ligne de Programme X241.

LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION
PERMANENTE DES INTERVENTIONS


Patrick LEMAY



LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE
L'AGENCE


Olivier THIBAULT

**ANNEXE A LA DELIBERATION N°16-I-070 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES
INTERVENTIONS**

Nom du maître d'ouvrage N° de dossier	Objet	Localisation	Montant prévisionnel de l'opération (€)			Participation financière (€) Garantie financière	
			HT ou TTC	Montant total	Montant éligible	Montant finançable	
CA DE BETHUNE BRUAY NOEUX ET ENVIRONS 99179,00	Travaux de gestion des sédiments pollués sur la Calonne, affluent de la Clarence.	Bassin versant de la Clarence.	HT	937 450	567 050	567 050	S 50 269 525
	TOTAL			937 450,00	567 050,00	567 050,00	S 80 22 400
*	S : Subvention						291 925,00

**DELIBERATION N° 16-I-071 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES
INTERVENTIONS**

TITRE : EROSION

VISA :

- Vu la Charte de l'Environnement promulguée par la Loi Constitutionnelle n° 2005-205 du 1er mars 2005,
- Vu le Code de l'Environnement,
- Vu la Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques,
- Vu le Décret n° 2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux Agences de l'Eau,
- Vu le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie applicable au 12 septembre 2014,
- Vu le Xème Programme d'Intervention 2013-2018 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la délibération n° 16-A-024 du Conseil d'Administration du 17 juin 2016 en portant approbation des modalités générales des interventions financières de l'Agence,
- Vu le Xème Programme d'Intervention 2013-2018 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la décision du directeur du 18 octobre 2016 portant sur l'adaptation de programme 16-12 modifiant les montants annuels,
- Vu la délibération n° 15-A-046 du Conseil d'Administration du 16 octobre 2015 relative à la restauration et gestion des milieux aquatiques,
- Vu le rapport présenté au point n 6.4.1 de l'ordre du jour de la Commission Permanente des Interventions du 4 Novembre 2016,

La Commission Permanente des Interventions décide :

ARTICLE 1 -

L'Agence apporte une participation financière pour les opérations reprises en annexe à la présente délibération et selon les modalités qui y sont indiquées. Le montant de l'engagement s'établit à :

4 dossiers d'interventions	
Montant cumulé sous forme de subvention	366 484,00 €
Montant cumulé sous forme d'avance convertible en subvention	
Montant cumulé sous forme d'avance remboursable	
Montant total	366 484,00 €

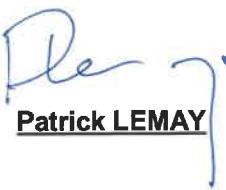
ARTICLE 2 -

Délégation est donnée au Directeur Général pour établir et signer avec chaque maître d'ouvrage la convention ou l'acte d'attribution correspondant, conformément aux dispositions prévues par la délibération fixant les modalités générales d'interventions de l'Agence.

ARTICLE 3 -

Le montant des participations financières est imputé sur la ligne de Programme X242.

**LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION
PERMANENTE DES INTERVENTIONS**


Patrick LEMAY



**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE
L'AGENCE**


Olivier THIBAULT

**ANNEXE A LA DELIBERATION N° 16-I-071 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES
INTERVENTIONS**

Nom du maître d'ouvrage	N° de dossier	Opérations	Objet	Localisation	Montant prévisionnel de l'opération (€)			Participation financière (€)		
					HT ou TTC	Montant total	Montant éligible	Montant finançable	Nature*	Taux ou forfait
COMMUNAUTE DE COMMUNES CANTON DE FRUGES	99136.00	Travaux d'hydraulique douce de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols agricoles sur le bassin versant de la Canche.	Bassin versant de la Canche, sur la commune de Fruges.	HT	312 724,80	312 724,80	312 724,80	S	60	187 634
COMMUNAUTE DE COMMUNES BOUCAGE HALLUE	99226.00	Travaux d'urgence consécutifs aux coulées boueuses des mois de juin et juillet 2016.	Bassin versant de la Nièvre amont	TTC	50 472,48	46 800,48	46 800,48	S	40	4 492
SYNDICAT MIXTE POUR LE SCHEMA D AMENAGEMENT ET LA GESTION DES EAUX DE LA LYS	99294.00	Travaux d'hydraulique douce de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols agricoles sur le bassin versant de la Lys.	Bassin versant de la Lys.	HT	149 840	149 840	149 840	S	80	28 454
PARC NATUREL REGIONAL DES CAPS ET MARAIS D'OPALE	99311.00	Animation territoriale 2017 / 2018 de lutte contre le ruissellement des terres agricoles sur le bassin versant de la Hem rivière.	Bassin versant de la Hem.	TTC	77 000	77 000	77 000	S	70	49 000
TOTAL					590 037,28	586 365,28	586 365,28			366 484,00

* S : Subvention
SF : Subvention forfaitaire

**DELIBERATION N° 16-I-072 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES
INTERVENTIONS**

TITRE : ENTRETIEN RESTAURATION DES ZONES HUMIDES

VISA :

- Vu la Charte de l'Environnement promulguée par la Loi Constitutionnelle n° 2005-205 du 1er mars 2005,
- Vu le Code de l'Environnement,
- Vu la Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques,
- Vu le Décret n° 2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux Agences de l'Eau,
- Vu le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie applicable au 12 septembre 2014,
- Vu le Xème Programme d'Intervention 2013-2018 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la délibération n° 16-A-024 du Conseil d'Administration du 17 juin 2016 en portant approbation des modalités générales des interventions financières de l'Agence,
- Vu le Xème Programme d'Intervention 2013-2018 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la décision du directeur du 18 octobre 2016 portant sur l'adaptation de programme 16-12 modifiant les montants annuels,
- Vu la délibération n° 15-A-046 du Conseil d'Administration du 16 octobre 2015 relative à la restauration et gestion des milieux aquatiques,
- Vu le rapport présenté au point n 6.5.1 de l'ordre du jour de la Commission Permanente des Interventions du 4 Novembre 2016,

La Commission Permanente des Interventions décide :

ARTICLE 1 -

L'Agence apporte une participation financière pour les opérations reprises en annexe à la présente délibération et selon les modalités qui y sont indiquées. Le montant de l'engagement s'établit à :

6 dossiers d'interventions	
Montant cumulé sous forme de subvention	575 750,00 €
Montant cumulé sous forme d'avance convertible en subvention	
Montant cumulé sous forme d'avance remboursable	
Montant total	575 750,00 €

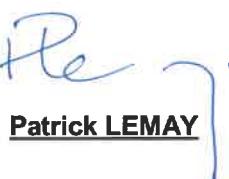
ARTICLE 2 -

Délégation est donnée au Directeur Général pour établir et signer avec chaque maître d'ouvrage la convention ou l'acte d'attribution correspondant, conformément aux dispositions prévues par la délibération fixant les modalités générales d'interventions de l'Agence.

ARTICLE 3 -

Le montant des participations financières est imputé sur la ligne de Programme X243.

LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION
PERMANENTE DES INTERVENTIONS


Patrick LEMAY



LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE
L'AGENCE


Olivier THIBAULT

**ANNEXE A LA DELIBERATION N° 16-I-072 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES
INTERVENTIONS**

Nom du maître d'ouvrage	N° de dossier	Objet	Opérations	Montant prévisionnel de l'opération (€)				Participation financière (€)		
				HT ou TTC	Montant total	Montant éligible	Montant finançable	Nature*	Plafond*	Taux du forfait
		Programme d'actions 2016 sur les zones humides du bassin Artois-Picardie de l'antenne Manche Mer du Nord	Bassin Artois-Picardie	TTC	72 856	72 856	72 856	S	50	36 428
SYND MIXTE FORUM DES MARAIS ATLANTIQUES	99013.00	Travaux pluriannuels d'entretien écologique 2016-2018 de 7 zones humides (275,1 ha)	Bassins versants de la Scarpe canalisée et du fleuve l'Escaut canalisé	TTC	413 640	413 640	396 144	X S	50	198 072
SYND MIXT PARC NATUREL REG SCARPE ESCAUT	99220.00	Travaux de restauration écologique 2016 des habitats naturels de la Réserve Naturelle Nationale des Marais d'île.	Réserve Naturelle Nationale des marais d'île de Saint Quentin (47,5 ha), commune de St Quentin	HT	125 000	125 000	125 000	S	50	62 500
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT QUENTIN	99291.00	Travaux de restauration écologique et paysagère de 3,5 ha en zones humides situées sur le site du Domaine de Regnière-Ecluse.	Les travaux concernent la partie étang et marais du domaine de Regnière-Ecluse, appelé secteur du Bas-Parc.	TTC	145 500	145 500	145 500	S	50	72 750
CONSERVATOIRE ESPACE LITTORAL RIVAGES	99317.00	Mise en oeuvre du contrat de marais Audomarois 2017-2018	Le territoire du marais Audomarois : 23 communes autour de St Omer.	TTC	297 000	297 000	297 000	S	70	110 250
SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DES CAPS ET MARAIS D'OPALE	99325.00	Programme d'actions 2016 du Groupe Ornithologique et Naturaliste du Nord et du Pas-de-Calais	Département du Nord et du Pas-de-Calais	TTC	472 455	100 750	100 750	S	25	31 375
GROUPE ORNITHOLOGIQUE NORD	99338.00	TOTAL			1 526 451,00	1 154 746,00	1 137 250,00		575 750,00	

* S : Subvention
SF : Subvention forfaitaire



**DELIBERATION N° 16-I-073 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES
INTERVENTIONS**

TITRE : PREVENTION DES INONDATIONS

VISA :

- Vu la Charte de l'Environnement promulguée par la Loi Constitutionnelle n° 2005-205 du 1er mars 2005,
- Vu le Code de l'Environnement,
- Vu la Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques,
- Vu le Décret n° 2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux Agences de l'Eau,
- Vu le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie applicable au 12 septembre 2014,
- Vu le Xème Programme d'Intervention 2013-2018 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la délibération n° 16-A-024 du Conseil d'Administration du 17 juin 2016 en portant approbation des modalités générales des interventions financières de l'Agence,
- Vu le Xème Programme d'Intervention 2013-2018 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la décision du directeur du 18 octobre 2016 portant sur l'adaptation de programme 16-12 modifiant les montants annuels,
- Vu la délibération n° 15-A-046 du Conseil d'Administration du 16 octobre 2015 relative à la restauration et gestion des milieux aquatiques,
- Vu le rapport présenté au point n 6.6.1 de l'ordre du jour de la Commission Permanente des Interventions du 4 Novembre 2016,

La Commission Permanente des Interventions décide :

ARTICLE 1 -

L'Agence apporte une participation financière pour les opérations reprises en annexe à la présente délibération et selon les modalités qui y sont indiquées. Le montant de l'engagement s'établit à :

6 dossiers d'interventions	
Montant cumulé sous forme de subvention	494 876,00 €
Montant cumulé sous forme d'avance convertible en subvention	
Montant cumulé sous forme d'avance remboursable	
Montant total	494 876,00 €

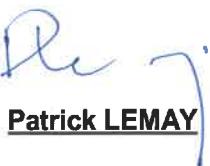
ARTICLE 2 -

Délégation est donnée au Directeur Général pour établir et signer avec chaque maître d'ouvrage la convention ou l'acte d'attribution correspondant, conformément aux dispositions prévues par la délibération fixant les modalités générales d'interventions de l'Agence.

ARTICLE 3 -

Le montant des participations financières est imputé sur la ligne de Programme X244.

**LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION
PERMANENTE DES INTERVENTIONS**


Patrick LEMAY



**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE
L'AGENCE**


Olivier THIBAULT

**ANNEXE A LA DELIBERATION N° 16-I-073 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES
INTERVENTIONS**

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations	Objet	Localisation	Montant prévisionnel de l'opération (€)			Participation financière (€)			
					HT ou TTC	Montant total	Montant éligible	Montant finançable	Plafonne, nature*	Taux ou forfait	Montant maximal
99282,00	CA DE BETHUNE BRUAY NOEUX ET ENVIRONS	Travaux d'aménagement de la ZEC d'Haillicourt sur le bassin versant du fossé d'Avesnes	Communes de Haillicourt et Bruay-la-Buissière Cours d'eau fossé d'Avesnes	TTC	394 876,80	394 876,80	180 000	X S	40	72 000	
99285,00	SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DU BASSIN DE L'ERCLIN	Travaux et maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement d'une Zone d'Expansion de Crues (ZEC) sur la commune de Beauvois-en-Cambrésis.	Commune de Beauvois-en-Cambrésis	HT	90 480	90 480	90 480	S	40	36 192	
99316,00	UNION SYNDICALE D'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DU NORD	Mission de maîtrise d'œuvre de conception préalable aux travaux d'aménagement de la ZEC du Romarin à Morbecque.	Communes de Morbecque Amont du bassin versant de la Grande Steenbecque	HT	82 450	82 450	82 450	S	80	65 960	
99318,00	SYND MIXTE AMENAGEMENT GESTION EAU AA	Acquisitions foncières de 22,7210 ha de parcelles en vue de la création des ZEC n° 2, 5, 6, 7 et 12 (PAPI Audomarois)	Bassin versant de l'Aa Commune de Verchocq, Rumiilly, Renty, Faquembergues, Merck-St-Liévin et Affringues	HT	412 232,05	258 946,03	243 973,38	X S	40	97 591	
99326,00	SYNDICAT MIXTE INSTITUTION INTERCOMMUNALE DES WATERNGUES	Travaux d'adaptation hydraulique du canal de Furnes en vue de l'amélioration de l'écoulement des eaux dans la zone transfrontalière entre Dunkerque et Nieuport, Projet Interreg "MAGE TEAUX".	Bassin versant Delta de l'Aa Commune de Dunkerque	HT	761 000	736 000	736 000		S	25	6 375
99345,00	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON HUCQUELIERS ENVIR	Travaux d'urgence et maîtrise d'œuvre des travaux suite aux inondations de mai-juin 2016 sur le territoire de la Communauté de Communes du Canton d'Hucqueliers	Communauté de Communes du Canton d'Hucqueliers	HT	41 102	41 102	41 102	S	80	32 881	
TOTAL					1 782 140,85	1 603 854,83	1 374 010,38			494 876,00	
*	S : Subvention										

**DELIBERATION N° 16-I-074 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES
INTERVENTIONS**

TITRE : ACQUISITION ZONES HUMIDES MAINTIEN BIODIVERSITE

VISA :

- Vu la Charte de l'Environnement promulguée par la Loi Constitutionnelle n° 2005-205 du 1er mars 2005,
- Vu le Code de l'Environnement,
- Vu la Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques,
- Vu le Décret n° 2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux Agences de l'Eau,
- Vu le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie applicable au 12 septembre 2014,
- Vu le Xème Programme d'Intervention 2013-2018 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la délibération n° 16-A-024 du Conseil d'Administration du 17 juin 2016 en portant approbation des modalités générales des interventions financières de l'Agence,
- Vu le Xème Programme d'Intervention 2013-2018 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la décision du directeur du 18 octobre 2016 portant sur l'adaptation de programme 16-12 modifiant les montants annuels,
- Vu la délibération n° 15-A-046 du Conseil d'Administration du 16 octobre 2015 relative à la restauration et gestion des milieux aquatiques,
- Vu le rapport présenté au point n 6.7.1 de l'ordre du jour de la Commission Permanente des Interventions du 4 Novembre 2016,

La Commission Permanente des Interventions décide :

ARTICLE 1 -

L'Agence apporte une participation financière pour les opérations reprises en annexe à la présente délibération et selon les modalités qui y sont indiquées. Le montant de l'engagement s'établit à :

1 dossier d'interventions	
Montant cumulé sous forme de subvention	333 633,00 €
Montant cumulé sous forme d'avance convertible en subvention	
Montant cumulé sous forme d'avance remboursable	
Montant total	333 633,00 €

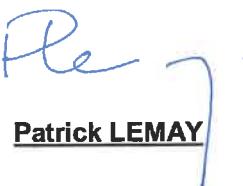
ARTICLE 2 -

Délégation est donnée au Directeur Général pour établir et signer avec chaque maître d'ouvrage la convention ou l'acte d'attribution correspondant, conformément aux dispositions prévues par la délibération fixant les modalités générales d'interventions de l'Agence.

ARTICLE 3 -

Le montant des participations financières est imputé sur la ligne de Programme X245.

LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION
PERMANENTE DES INTERVENTIONS


Patrick LEMAY



LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE
L'AGENCE


Olivier THIBAULT

**ANNEXE A LA DELIBERATION N° 16-I-074 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES
INTERVENTIONS**

Nom du maître d'ouvrage N° de dossier	Objet	Localisation	Montant prévisionnel de l'opération (€)			Participation financière (€)				
			HT ou TTC	Montant total	Montant éligible		Montant finançable	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal
99283.00	CONSERVATOIRE ESPACE LITTORAL RIVAGES	Bassin Artois-Picardie, communes de Oye-Plage, Quend, Noyelles-sur-Mer, Le Crottoy, Port-le-Grand, Saigneville, Saint-Omer, Salperwick, Mareuil-Caubert, Wolignanc et Cayeux-sur- mer.	TTC	668 267,15	668 267,15	667 267,15	X S	50	333 633	
	TOTAL			668 267,15	668 267,15	667 267,15			333 633,00	

* S : Subvention

**DELIBERATION N° 16-I-075 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES
INTERVENTIONS**

TITRE : RETABLISSEMENT CONTINUITÉ ECOLOGIQUE COURS D'EAU

VISA :

- Vu la Charte de l'Environnement promulguée par la Loi Constitutionnelle n° 2005-205 du 1er mars 2005,
- Vu le Code de l'Environnement,
- Vu la Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques,
- Vu le Décret n° 2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux Agences de l'Eau,
- Vu le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie applicable au 12 septembre 2014,
- Vu le Xème Programme d'Intervention 2013-2018 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la délibération n° 16-A-024 du Conseil d'Administration du 17 juin 2016 en portant approbation des modalités générales des interventions financières de l'Agence,
- Vu le Xème Programme d'Intervention 2013-2018 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la décision du directeur du 18 octobre 2016 portant sur l'adaptation de programme 16-12 modifiant les montants annuels,
- Vu la délibération n° 15-A-046 du Conseil d'Administration du 16 octobre 2015 relative à la restauration et gestion des milieux aquatiques,
- Vu le rapport présenté au point n 6.8.1 de l'ordre du jour de la Commission Permanente des Interventions du 4 Novembre 2016,

La Commission Permanente des Interventions décide :

ARTICLE 1 -

L'Agence apporte une participation financière pour les opérations reprises en annexe à la présente délibération et selon les modalités qui y sont indiquées. Le montant de l'engagement s'établit à :

2 dossiers d'interventions	
Montant cumulé sous forme de subvention	304 521,00 €
Montant cumulé sous forme d'avance convertible en subvention	
Montant cumulé sous forme d'avance remboursable	
Montant total	304 521,00 €

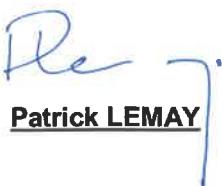
ARTICLE 2 -

Délégation est donnée au Directeur Général pour établir et signer avec chaque maître d'ouvrage la convention ou l'acte d'attribution correspondant, conformément aux dispositions prévues par la délibération fixant les modalités générales d'interventions de l'Agence.

ARTICLE 3 -

Le montant des participations financières est imputé sur la ligne de Programme X246.

LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION
PERMANENTE DES INTERVENTIONS


Patrick LEMAY



LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE
L'AGENCE


Olivier THIBAULT

**ANNEXE A LA DELIBERATION N° 16-I-075 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES
INTERVENTIONS**

Nom du maître d'ouvrage	N° de dossier	Opérations			Montant prévisionnel de l'opération (€)			Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	HT ou TTC	Montant total	Montant éligible	Plafondne	Nature*	Taux du forfait	Montant maximal	Garantie financière
FEDERATION DU NORD POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE	19475.00	Travaux de rétablissement de la continuité écologique au droit d'un ouvrage sur le ruisseau des Harpies par remise du ruisseau dans son lit d'origine.	Bassin versant de l'Ecaillon.	TTC	126 089,10	126 089,10		X S	80	91 171	
SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET D'ENTRETIEN DES COURS D'EAU DE L'AVESNOIS	99264.00	Travaux et maîtrise d'œuvre des travaux de restauration de la continuité écologique de l'Helpe mineure.	Bassin versant de l'Helpe Mineure	TTC	378 411,33	378 411,33		S	53,64	181 874	
TOTAL					504 500,43	504 500,43	492 375,43			304 521,00	

* S : Subvention

**DELIBERATION N° 16-I-076 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES
INTERVENTIONS**

TITRE : ELABORATION ET SUIVI DES SAGE

VISA :

- Vu la Charte de l'Environnement promulguée par la Loi Constitutionnelle n° 2005-205 du 1er mars 2005,
- Vu le Code de l'Environnement,
- Vu la Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques,
- Vu le Décret n° 2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux Agences de l'Eau,
- Vu le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie applicable au 12 septembre 2014,
- Vu le Xème Programme d'Intervention 2013-2018 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la délibération n° 16-A-024 du Conseil d'Administration du 17 juin 2016 en portant approbation des modalités générales des interventions financières de l'Agence,
- Vu le Xème Programme d'Intervention 2013-2018 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la décision du directeur du 18 octobre 2016 portant sur l'adaptation de programme 16-12 modifiant les montants annuels,
- Vu la délibération n° 16-A-014 du Conseil d'Administration du 17 juin 2016 relative à l'animation territoriale,
- Vu le rapport présenté au point n 7.2.1 de l'ordre du jour de la Commission Permanente des Interventions du 4 Novembre 2016,

La Commission Permanente des Interventions décide :

ARTICLE 1 -

L'Agence apporte une participation financière pour les opérations reprises en annexe à la présente délibération et selon les modalités qui y sont indiquées. Le montant de l'engagement s'établit à :

7 dossiers d'interventions	
Montant cumulé sous forme de subvention	330 020,00 €
Montant cumulé sous forme d'avance convertible en subvention	
Montant cumulé sous forme d'avance remboursable	
Montant total	330 020,00 €

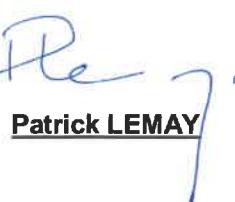
ARTICLE 2 -

Délégation est donnée au Directeur Général pour établir et signer avec chaque maître d'ouvrage la convention ou l'acte d'attribution correspondant, conformément aux dispositions prévues par la délibération fixant les modalités générales d'interventions de l'Agence.

ARTICLE 3 -

Le montant des participations financières est imputé sur la ligne de Programme X290.

**LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION
PERMANENTE DES INTERVENTIONS**


Patrick LEMAY



**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE
L'AGENCE**


Olivier THIBAULT

**ANNEXE A LA DELIBERATION N° 16-I-076 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES
INTERVENTIONS**

Nom du maître d'ouvrage N° de dossier	Objet	Localisation	Ht ou TTC	Montant prévisionnel de l'opération (€)			Participation financière (€)		
				Montant total	Montant éligible	Montant finançable	Plafond*	Nature*	Taux ou forfait
COMMUNAUTE URBAINE D' ARRAS	Avenant sur Animation du SAGE Scarpe Amont	Bassin versant Scarpe Amont	TTC 30 450	30 450	30 450	30 450	S SF	70 F	19 477 2 625
METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE	Avenant de prolongation de 6 mois à la convention Animation du SAGE Marque Deûle	Bassin versant de la Marque et de la Deûle	TTC 23 575	23 575	23 575	23 575	S SF	70 F	16 502
SYNDICAT MIXTE CANCHE ET AFFLUENTS	Prolongation de la convention de l'animation du SAGE de la Canche de novembre 2016 à décembre 2016	Bassin versant de la Canche	TTC 9 280	9 280	9 280	9 280	S SF	70 F	6 496 580
SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE L'AVESNOIS	Reconstruction de l'animation du SAGE SAMBRE pour la période du 01 janvier 2017 au 31 décembre 2019.	Bassin Versant de la SAMBRE	TTC 130 500	130 500	130 500	130 500	S SF	70 F	10 500
INST INTERDEP. AMENAGEMENT VAL SENSEE	Etudes préalables à l'adoption du SAGE	Territoire du SAGE de la Sensée	TTC 77 400	77 400	77 400	77 400	S SF	50 F	84 000
SYNDICAT MIXTE CANCHE ET AFFLUENTS	Animation de la CLE du SAGE de La Canche 2017-2019	SAGE DE LA CANCHE	TTC 166 500	166 500	166 500	166 500	S SF	70 F	109 200 10 500
SYNDICAT MIXTE AMEVA	Consultation administrative et enquête publique pour approbation du Sage Haute Somme	Bassin versant de la Haute Somme	TTC 62 880	62 880	62 880	62 880	S SF	50 F	31 440
TOTAL			500 585,00	500 585,00	500 585,00	500 585,00			330 020,00

* S : Subvention
 SF : Subvention forfaitaire

**DELIBERATION N° 16-I-077 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES
INTERVENTIONS**

TITRE : CONNAISS. ENVIR. EAUX TRANSIT LITT MARIN

IFREMER

VISA :

- Vu la Charte de l'Environnement promulguée par la Loi Constitutionnelle n° 2005-205 du 1er mars 2005,
- Vu le Code de l'Environnement,
- Vu la Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques,
- Vu le Décret n° 2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux Agences de l'Eau,
- Vu le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie applicable au 12 septembre 2014,
- Vu le Xème Programme d'Intervention 2013-2018 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la délibération n° 16-A-024 du Conseil d'Administration du 17 juin 2016 en portant approbation des modalités générales des interventions financières de l'Agence,
- Vu le Xème Programme d'Intervention 2013-2018 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la décision du directeur du 18 octobre 2016 portant sur l'adaptation de programme 16-12 modifiant les montants annuels,
- Vu la délibération n° 12-A-045 du Conseil d'Administration du 27 septembre 2012 relative à la connaissance environnementale,
- Vu le rapport présenté au point n 8.2.1 de l'ordre du jour de la Commission Permanente des Interventions du 4 Novembre 2016,

La Commission Permanente des Interventions décide :

ARTICLE 1 -

L'Agence apporte une participation financière pour les opérations reprises en annexe à la présente délibération et selon les modalités qui y sont indiquées. Le montant de l'engagement s'établit à :

1 dossier d'interventions	
Montant cumulé sous forme de subvention	261 719,00 €
Montant cumulé sous forme d'avance convertible en subvention	
Montant cumulé sous forme d'avance remboursable	
Montant total	261 719,00 €

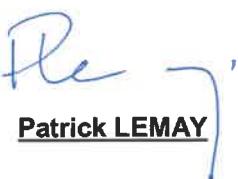
ARTICLE 2 -

Délégation est donnée au Directeur Général pour établir et signer avec chaque maître d'ouvrage la convention ou l'acte d'attribution correspondant, conformément aux dispositions prévues par la délibération fixant les modalités générales d'interventions de l'Agence.

ARTICLE 3 -

Le montant des participations financières est imputé sur la ligne de Programme X322.

**LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION
PERMANENTE DES INTERVENTIONS**


Patrick LEMAY



**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE
L'AGENCE**


Olivier THIBAULT

**ANNEXE A LA DELIBERATION N° 16-I-077 DE LA COMMISSION PERMANENTE DES
INTERVENTIONS**

Nom du maître d'ouvrage N° de dossier	Objet	Localisation	Opération			Montant prévisionnel de l'opération (€)			Participation financière (€)		
			HT ou TTC	Montant total	Montant éligible	Montant finançable	Plafonne	Nature*	Taux du forfait	Montant maximal	Garantie financière
99371.00 IFREMER	Réalisation des actions relatives à la surveillance et à l'observation de la qualité du milieu marin pour l'année 2017 Bassin Artois-Picardie; zones côtières	HT	462 274,63	462 274,63	462 274,63	462 274,63	S	50	49 177		
	TOTAL		462 274,63	462 274,63	462 274,63	462 274,63			261 719,00		

* S : Subvention

RC

